



 **Oxfam**
Québec
Unis contre la pauvreté



ÉTUDES SUR LA **VIOLENCE**
FAITE AUX **FEMMES**
EN **AFRIQUE DE L'OUEST**

REMERCIEMENTS

Le présent recueil a été réalisé dans le cadre du projet Renforcement des capacités des organisations impliquées dans la lutte contre la violence faite aux femmes au Sahel, mené par Oxfam-Québec dans quatre pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. La réalisation de ce projet a été possible grâce au soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Fondation Jules et Paul Émile Léger. Nous remercions ces deux partenaires qui, grâce à leur appui, contribuent à la lutte contre la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest.

Un très grand merci à toutes les organisations et personnes ressources qui ont participé à la cueillette et à la sélection des études au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Nous remercions également toutes les organisations qui nous ont fait parvenir leurs études ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à la production de ce recueil.



PERSONNES RESPONSABLES DE LA PRODUCTION DU RECUEIL

Bigaouette, Mylène

Conseillère en matière d'égalité entre les sexes
(Oxfam-Québec - Burkina Faso)

Dolen, Lynn

Agente communication - marketing
Oxfam-Québec

Gray, Debbie

Conseillère en matière de droits de la personne
(Oxfam-Québec - Niger)

Michaud, Sabine

Conseillère en matière d'égalité entre les sexes
(Oxfam-Québec - Bénin)

Therrien, Stéphanie

Consultante

RÉVISION

Beaulé-Prince, Karine

Rédactrice et agente multimédia, Oxfam-Québec

PHOTOS

Samuel Gervais

Photographe

INTRODUCTION

Oxfam International oriente ses interventions vers la défense des droits de la personne. Elle considère que le développement durable ne peut être atteint sans le renforcement de l'exercice du droit des individus et des communautés marginalisés à être entendus. Cette organisation entend en particulier favoriser les droits des femmes à occuper une place juste et reconnue dans la société. Oxfam-Québec, une organisation canadienne membre d'Oxfam International qui intervient au Niger depuis plus de douze ans, est l'organisation responsable de la thématique de la lutte contre la violence faite aux femmes au sein du regroupement.

Présente au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et impliquée auprès d'un partenaire national au Mali, Oxfam-Québec considère que, bien que le contexte diffère d'un pays à l'autre en Afrique de l'Ouest, des inégalités entre les hommes et les femmes se remarquent dans tous les pays de la région. Également, que des expériences et initiatives menées dans certains de ces pays pourraient être reproduites dans d'autres pays de la région. Dans le cadre de son projet Renforcement des capacités des organisations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes au Sahel, l'organisation a donc initié et réalisé un recueil d'études sur la violence faite aux femmes. Cet outil de travail et de sensibilisation est notamment destiné à l'ensemble des acteurs du réseau d'Oxfam et à tous ses partenaires qui œuvrent conjointement dans la lutte aux violences sexospécifiques.

En publiant ce recueil, Oxfam-Québec souhaite permettre le partage d'informations entre les acteurs impliqués dans la lutte contre la violence faite aux femmes, plus particulièrement en Afrique de l'Ouest. Des études, des activités de sensibilisation, des initiatives de prise en charge des victimes de violence faite aux femmes sont réalisées dans les différents pays de la région mais ne sont souvent pas ou très peu connues dans les pays voisins. Ce document devrait donc permettre à bon nombre d'organisations du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger de prendre mutuellement connaissance des problématiques présentes dans le domaine de la violence faite aux femmes, de certaines études existant dans ce domaine et d'actions menées dans ces pays. Dans un deuxième temps, nous espérons qu'il pourra favoriser la prise

de contact, entre les organisations du Nord et du Sud impliquées dans la lutte contre la violence faite aux femmes et l'échange de compétences dans ce domaine. Ce recueil présente donc vingt synthèses d'études publiées au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Canada sur le sujet. Ces études se rejoignent dans la thématique qu'elles approfondissent et elles se complètent dans leur démarche, leurs stratégies d'enquêtes, les constats qu'elles permettent de poser quant aux obstacles et aux outils de lutte à privilégier.

Les sujets précis qu'abordent les études synthétisées dans ce recueil présentent un éventail varié : la répudiation, le viol, la violence sexuelle exercée sur les jeunes filles dans les établissements scolaires, le mariage précoce, le mariage forcé, les conflits familiaux, les mutilations génitales féminines, l'exclusion des femmes souffrant de fistule obstétricale, la violence conjugale, le harcèlement sexuel dans le milieu de travail et les stéréotypes et préjugés sexistes dans le langage et les comportements.

La démarche commune d'une partie des chercheurs est l'enquête de validation de l'existence d'un phénomène dans une population ciblée. C'est le cas d'une étude nigérienne qui constate la violence sexuelle exercée en milieu scolaire, recueillant, auprès des 2 400 étudiants interrogés, un très fort taux d'assentiment à la question portant sur l'existence de cette forme de violence. Un constat semblable est posé par l'équipe de chercheurs qui documentent, après une enquête sur le terrain, la présence réelle et l'étendue très importante de la violence conjugale. Par ailleurs, l'existence très répandue du harcèlement sexuel en milieu de travail et la persistance des préjugés et des comportements discriminatoires et irrespectueux envers les femmes sont également validées au Burkina Faso.

À la recherche d'une meilleure compréhension du phénomène, plusieurs études portent quant à elles sur les perceptions d'une population à propos d'un phénomène de violence existant. Des tendances révélatrices et parfois surprenantes sont présentées. Par exemple, le grand écart entre le nombre de personnes qui émettent une opinion négative sur la pratique de l'excision et le nombre de personnes qui

se disent intéressées à l'abandonner ; la proportion des étudiants à l'université (33 % environ) qui affirment que le viol conjugal et les mutilations génitales ne sont pas des gestes de violence.

La majorité des enquêtes portant sur les perceptions présentent des résultats comparatifs entre les réponses féminines et masculines. On peut par exemple constater que, si la cause des violences identifiées par la majorité des femmes interrogées est la situation économique précaire des individus, la première cause que citent les hommes est le statut de la femme dans la société. On lira par ailleurs que les conséquences les plus graves de la répudiation sont, pour les femmes répudiées interrogées, les conséquences sociales telles que l'exclusion et la perte de contact avec les enfants (les conséquences matérielles et physiques leur paraissant secondaires). Il se dégage en outre des synthèses que les femmes ont constitué l'échantillon par excellence. L'analyse des perceptions des femmes, comparées selon l'âge, l'occupation et la culture à celles d'autres groupes de la société, supportées généralement par une phase de recherche documentaire fouillée, permet dans plusieurs cas de mieux comprendre un phénomène de violence (au niveau qualitatif). Cet éclairage qu'apportent les tendances dans les perceptions concerne le phénomène dans sa globalité, incluant les difficultés qu'on rencontre à le combattre.

L'obstacle le plus important, le plus souvent cité et qui transparaît le plus des réponses recueillies est le manque d'information des populations et la « mésinformation ». Cette idée, qui fait pratiquement consensus entre les chercheurs, est particulièrement présente dans les résultats d'une étude sur l'excision : à partir de l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de fondement rationnel lié à la pratique de l'excision, les chercheurs ont interrogé des femmes excisées sur leur motivation par rapport à la pratique. Les deux réponses les plus souvent exprimées sont « ne sais pas » et « pour faciliter l'accouchement ». L'étude rapporte en outre une quantité importante de préjugés et de fausses croyances. Dans le cas de plusieurs autres études synthétisées dans cet ouvrage, c'est le manque d'information des femmes sur leurs droits qui est le plus marquant. C'est ce que démontre, par exemple, une étude sur la répudiation : les femmes interrogées ont présenté un très faible niveau d'instruction en général et, en particulier, aucune d'entre elles n'a fait d'études coraniques (bien que ce soit les règles islamiques qui régissent le mariage).

L'étude menée sur le processus d'autonomisation des femmes victimes de violence conjugale plaide en faveur d'une meilleure qualité d'information des femmes. Les auteures constatent que les informations fournies par les intervenantes des maisons

d'hébergement concernant le cycle de la violence, les types de violence exercés à l'endroit des femmes, le caractère inacceptable de la violence, les stratégies à utiliser pour ne plus la subir et pour passer au travers des procédures judiciaires sont tous des éléments qui font en sorte que les femmes retrouvent du pouvoir sur leur vie et posent des gestes, non seulement afin de s'affranchir, mais aussi afin de collectiviser le problème.

Pour guider les stratégies d'action contre la violence, l'importance de collectiviser le problème est soutenu par de nombreux chercheurs, en guise de recommandation générale. La sensibilisation du grand public par les médias (souvent identifiés comme étant des acteurs de « mésinformation » et de propagation de comportements violents) ou par l'éducation dans les milieux scolaires est proposée. En écho à plusieurs études du recueil qui constatent les écarts parfois importants entre la législation par rapport aux droits des femmes et le respect de ses droits en pratique, une étude béninoise résumée dans ce recueil présente un module de formation destiné aux juristes et aux professionnels de la santé. Remarquant que l'existence de lois n'est pas une garantie du respect des droits « en pratique », les auteurs proposent une formation portant sur les droits des femmes pour rendre les juristes et les professionnels de la justice plus aptes à lutter, dans leur pratique, contre la violence faite aux femmes.

Oxfam-Québec participe aussi à cet effort d'information et de collectivisation du problème de la violence faite aux femmes, notamment par la publication de ce recueil. Les forces du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Canada sont unies par cet outil d'information dans l'espoir que les femmes soient conscientisées sur leurs droits et que, dans un système judiciaire mais aussi dans leur vie quotidienne, elles arrivent à imposer le respect de leurs droits et de leur dignité.





BÉNIN



Au-delà de sa diversité géographique et climatique, le Bénin est marqué par une grande diversité ethnique. Les régions du Nord sont majoritairement musulmanes et peuplées de Baatombu, de Peul, de Haoussa et de Somba. Les régions du Centre et du Sud sont majoritairement chrétiennes et animistes, habitées par des populations principalement Yoruba islamisées et Adja-Éwé, dont les Fon constituent le groupe le plus important. Cette diversité ethnique s'accompagne d'une diversité de langues parlées : bien que le français soit toujours la seule langue officielle, 52 langues sont répertoriées au Bénin et 11 sont abondamment parlées.

Indicateurs	Bénin
Population totale en millions (en 2006)	8,7
Espérance de vie H/F*	54,3 / 55,8
Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)*	3,0
% population urbaine (en 2005)*	40
Taux total de fécondité (en 2006)*	5,56
% de naissances avec assistance qualifiée*	66
Mortalité enfants de moins de 5 ans H/F*	149 / 145
Accès à l'eau salubre*	68
Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans*	120
Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) H/F*	1,4 / 2,2
% des élèves achevant la cinquième année du primaire H/F*	70 / 69
% d'analphabètes (plus de 15 ans) H/F*	52 / 77
Journaux quotidiens : diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants **	4,7
Bibliothèques nationales : usagers inscrits**	352

Le cadre juridique dans lequel s'exercent les droits des femmes au Bénin a évolué considérablement depuis 2003, lors de l'adoption d'une loi relative à la santé sexuelle et à la reproduction et d'une loi réprimant la pratique des mutilations génitales féminines. Deux autres étapes importantes ont été franchies en 2004 lors de l'adoption du Code des personnes et de la famille (qui porte l'âge du mariage à 18 ans, qui rend obligatoire le consentement au mariage des deux conjoints et qui reconnaît le mariage monogamique comme étant le seul mariage légal) et en 2006 avec l'entrée en vigueur de la loi réprimant le harcèlement sexuel et la protection des familles. Cependant, de nombreux juristes, journalistes et chercheurs remarquent une insuffisance importante dans la prise en charge des droits de la femme par le législateur, certains droits étant reconnus à la femme sans que l'exercice de ceux-ci ne soient effectifs.

Des aspects positifs concernant la situation des droits des femmes présentent tout de même une perspective encourageante. On remarque, entre autres, une augmentation lente mais certaine du taux de scolarité des filles, depuis la déclaration de la gratuité, le respect de plus en plus grand de la convention concernant l'égalité des salaires dans la fonction publique et l'implication montante des femmes dans la gestion publique.***



* Données tirées de UNFPA, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale, New York, UNFPA, 2006.

** Données tirées du site Internet de l'UNESCO : www.unesco.org

*** Données tirées de la Situation des femmes publiée sur l'Internet par WiLDAF/FEDDAF - Afrique de l'Ouest en 2004.



**La vision de l'organisation
est celle d'un Bénin où
toutes les femmes
connaissent leurs droits
politiques, économiques et
sociaux et en jouissent
effectivement.**

Le comité WILDAF/FEDDAF s'est implanté au Bénin en juin 1999, à l'issue d'une Assemblée générale constitutive ayant rassemblé une quarantaine d'ONG sous le thème « Travail en réseau et planification stratégique ». En conformité avec la vision de la grande famille WILDAF/FEDDAF, le comité siégeant depuis à Cotonou a pour mission générale d'œuvrer pour la promotion des droits de la femme en utilisant une variété d'outils, y compris la loi, pour le développement durable et la paix sociale.

La vision de l'organisation est celle d'un Bénin où toutes les femmes connaissent leurs droits politiques, économiques et sociaux et en jouissent effectivement. Les membres du WILDAF/FEDDAF-Bénin croient tous en un pays où existera une solidarité entre les femmes de toutes les conditions, d'une part, entre tous les hommes et les femmes, d'autre part, pour un meilleur développement des femmes. Ils croient enfin que le développement durable passe par la participation effective des femmes au processus de développement.

Le WILDAF/FEDDAF- Bénin atteint ses objectifs à travers divers programmes, dont le renforcement du travail en réseau, le renforcement des capacités, les communications, le plaidoyer et l'établissement d'un système de réponse rapide aux violations des droits de la femme au Bénin et dans le monde.

WILDAF/ FeDDAF- Bénin

Femmes droit et développement en Afrique

B.P. 5236

Cotonou, Bénin

Tél. : + 229 21 30 69 92

Courriel : wildaf-b@intnet.bj

Site Internet : www.sdnben.org.bj/wildaf.htm

POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE AU BÉNIN

« La lutte menée par les différentes institutions internationales, les organisations non gouvernementales, les associations pour la défense des droits de l'homme, n'a pas souvent de répondant au niveau des gouvernements. En effet, les mesures concrètes à prendre au plan national pour que les grands principes imprègnent les normes inférieures, ne sont pas toujours prises. On observe ainsi un fossé parfois profond entre les grandes déclarations des conventions internationales et les lois nationales faisant des instruments internationaux des principes sinon creux, du moins sans impact réel. »

L'étude, Pour une société sans violence au Bénin, est un module sur les violences faites aux femmes produit dans le cadre du projet « Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique de l'Ouest » qui vise à contribuer à l'amélioration de l'effectivité des droits des femmes. Le module est destiné aux magistrats, aux avocats, aux agents de police et aux médecins et vise à leur apporter une assistance en informations et en habiletés et à les aider, de cette manière, à lutter plus efficacement contre le phénomène de la violence.

Le module est un outil qui permettra aux professionnels de mieux comprendre la spécificité des violences faites aux femmes et les conséquences de ces gestes pour les victimes et pour la société. Cet ouvrage présente, entre autres, une typologie des manifestations des trois types de violence reconnus sur le plan international, des causes généralement évoquées

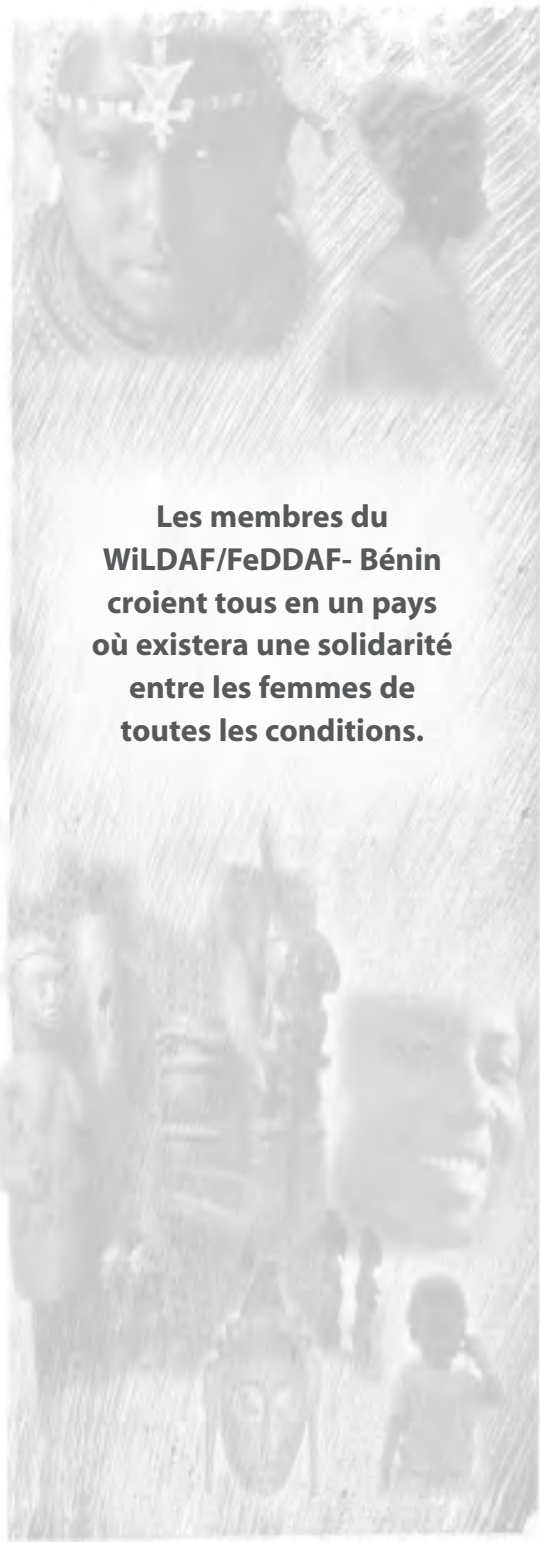
pour justifier la violence et les conséquences, des solutions légales existantes sur les plans national et international en matière de lutte contre la violence et des stratégies concrètes susceptibles d'être utilisées par les magistrats, les avocats et les agents de police. L'objectif des auteurs de ce module d'information est clair : permettre aux professionnels d'être renseignés sur les moyens d'utiliser au maximum toutes les possibilités légales, de savoir combler les insuffisances et contourner les obstacles légaux éventuels pour offrir le maximum de protection aux victimes de violence. Il offre, en outre, une méthodologie fournie en annexe pour accompagner le module qui pourra être utilisée pour toute activité de formation ou de sensibilisation des professionnels de la justice ou de la santé.

Pour une société sans violence au Bénin

WiLDAF/ FeDDAF- Bénin

2002

Cotonou, Bénin



**Les membres du
WiLDAF/FedDAF- Bénin
croient tous en un pays
où existera une solidarité
entre les femmes de
toutes les conditions.**

Le comité WiLDAF/FedDAF s'est implanté au Bénin en juin 1999, à l'issue d'une Assemblée générale constitutive ayant rassemblé une quarantaine d'ONG sous le thème « Travail en réseau et planification stratégique ». En conformité avec la vision de la grande famille WiLDAF/FedDAF, le comité siégeant depuis à Cotonou a pour mission générale d'œuvrer pour la promotion des droits de la femme en utilisant une variété d'outils, y compris la loi, pour le développement durable et la paix sociale.

La vision de l'organisation est celle d'un Bénin où toutes les femmes connaissent leurs droits politiques, économiques et sociaux et en jouissent effectivement. Les membres du WiLDAF/FedDAF-Bénin croient tous en un pays où existera une solidarité entre les femmes de toutes les conditions, d'une part, entre tous les hommes et les femmes, d'autre part, pour un meilleur développement des femmes. Ils croient enfin que le développement durable passe par la participation effective des femmes au processus de développement.

Le Wildaf/Feddaf-Bénin atteint ses objectifs à travers divers programmes dont le renforcement du travail en réseau, le renforcement des capacités, les communications, le plaidoyer et l'établissement d'un système de réponse rapide aux violations des droits de la femme au Bénin et dans le monde.

WiLDAF/ FeDDAF-Bénin

Femmes, droit et développement en Afrique

B.P. 5236

Cotonou, Bénin

Tél. : + 229 21 30 69 92

Courriel : wildaf-b@intnet.bj

Site Internet : www.sdnphen.org.bj/wildaf.htm

ÉTUDE SUR LES CONFLITS FAMILIAUX VUS SOUS L'APPROCHE GENRE
DANS QUATRE DÉPARTEMENTS DU BÉNIN

Les auteurs de cette étude considèrent que le développement durable passe nécessairement par l'amélioration du statut juridique, politique et économique des femmes et des enfants. Pour y contribuer, ils ont procédé à l'élaboration d'un document sur les cas de conflits familiaux. Ce document de référence prend en compte, d'une part, les cas de violences faites aux femmes de même que leurs répercussions sur la famille vues sous l'approche genre dans les départements de l'Alibori, de la Donga, du Plateau et du Zou. D'autre part, il fournit les données de base nécessaires à une mise en œuvre performante des stratégies de promotion et de renforcement des droits des femmes et à l'amélioration du contexte institutionnel.

La collecte de données s'est d'abord appuyée sur une recherche documentaire sur le phénomène pour en dégager les causes, les manifestations et la typologie. La seconde enquête de la collecte de données a reposé sur une série d'entrevues semi dirigées auprès de personnes ressources (officiers de police, autorités judiciaires, travailleurs sociaux et religieux) et de *Focus group* auprès de certains leaders d'opinion dont les profils détaillés sont fournis. Cette enquête quantitative confirme, parmi toutes les tendances dans les perceptions exprimées, que les femmes et les enfants sont les premières victimes des conflits familiaux.

Une forte majorité de répondants ont par ailleurs dénoncé, après avoir affirmé que les conflits sont partout et qu'ils touchent tous les âges et les deux sexes, les chômeurs et les désœuvrés comme étant les principaux auteurs des conflits. Au sujet de la gestion des conflits, la grande majorité des personnes interrogées affirment ne recourir aux structures qu'en cas de viol ou de mariage forcé. La méfiance à l'égard d'un tiers étranger à la famille, le faible degré de juridicisation des populations et les procédures longues et coûteuses sont autant de raisons évoquées pour expliquer le peu de recours aux structures judiciaires. Le mode de gestion des conflits adopté le plus souvent mène généralement à la réconciliation mais parfois au bannissement de la communauté et, dans des cas extrêmes et plus rares, à la mise à mort d'un individu.

« La conviction selon laquelle l'homme est supérieur à la femme explique bon nombre de conflits. [...] Le travail à faire ici porte donc sur les mentalités. Il est de longue haleine. »¹

Étude sur les conflits familiaux vus sous l'approche genre dans quatre départements du Bénin

WILDAF/ FeDDAF- Bénin

BOKO DADJO, Geneviève et VIGNON, Armand
Cotonou, Bénin
2005

1 Étude sur les conflits familiaux vus sous l'approche genre dans quatre départements du Bénin, Bénin, 2005, page 54.



**Le travail du Ci-AF Bénin
[...] contribue à la lutte
contre les mutilations
génitales féminines.**

Le comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, le Ci-AF s'est formé à la suite d'un séminaire international tenu à Dakar, au Sénégal, en 1984 et portant sur les mutilations génitales féminines. Son siège est situé en Éthiopie et l'organisation possède aujourd'hui des antennes dans 26 pays. L'ONG Ci-AF Bénin est née, quant à elle, en 1991 et compte maintenant une cinquantaine d'antennes à travers le pays.

Le travail du Ci-AF Bénin, par sa programmation dynamique, variée et axée principalement sur l'information, la formation et le développement d'activités génératrices de revenus et la sensibilisation des chefs coutumiers et traditionnels, contribue à la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Les objectifs généraux de l'ONG sont d'identifier les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, de promouvoir les pratiques retenues comme étant bénéfiques (comme l'allaitement, le port au dos de l'enfant, le massage du nourrisson), d'initier et d'exécuter des programmes de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (telles que l'excision, les mariages précoces, le gavage) et de publier des travaux de recherche et des informations nouvelles sur le sujet. Ci-AF Bénin participe ainsi à l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant au Bénin.

Ci-AF Bénin

**Comité inter-africain sur les pratiques
traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes
et des enfants**

B.P. 538

Porto Novo, Bénin

Tél. : + 229 20 22 32 04

Courriel : ciafbenin@yahoo.fr

RECENSEMENT DES EXCISEURS ET EXCISEUSES DU BÉNIN

Pour réaliser cette étude d'envergure nationale, des équipes d'enquêteurs ont été déployées dans six départements du Bénin. Le travail des enquêteurs s'est appuyé sur une recherche documentaire qui leur a permis de cibler des terrains où la prévalence de la pratique de l'excision des filles et des femmes s'est avérée endémique. L'enquête quantitative effectuée dans ces zones endémiques a comme objectif principal d'identifier les facteurs socio-anthropologiques et économiques susceptibles d'expliquer la pratique de l'excision au Bénin.

Plus spécifiquement, l'étude vise à recenser les praticiens à travers le pays, les formes de mutilations pratiquées dans les localités, la motivation des exciseurs et exciseuses sur la pratique et connaître les conditions de vie et d'habitation des exciseurs et exciseuses et des assimilés. Ces connaissances acquises, les auteurs souhaitent dégager des stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de la reconversion des exciseurs à d'autres formes d'activités génératrices de revenus.

Puisque les enquêteurs ont procédé à un véritable recensement, des résultats quantitatifs nombreux sont fournis et dressent un portrait détaillé des praticiens. Le principal obstacle à l'enquête qu'ils ont rencontré : l'itinérance des praticiens. L'enquête montre, entre autres résultats, que plus du tiers des exciseurs et exciseuses n'ont que cette source de revenus et que la très forte majorité des recensés sont analphabètes. Outre ces portraits des personnes rencontrées, les auteurs ont également recueilli des informations concernant la pratique en elle-même : les préparations, les rites, les gestes,

les cérémonies qui l'entourent, les soins à la jeune fille ou à la femme excisée, l'utilisation de l'organe après le geste, entre autres.

Sur la question de la motivation des exciseurs et exciseuses à effectuer cette pratique, les auteurs notent une tendance très générale : les raisons matérielles et financières sont les principales évoquées. L'excision est, pour toutes les personnes interrogées, une activité lucrative. Certains participants se sont montrés réticents par rapport au crédit (émettent une préférence certaine pour leur pratique qui peut être très lucrative si des déplacements sont effectués), assimilant crédit et endettement. Sur la base des résultats de leur enquête, les auteurs émettent donc un doute important sur l'efficacité de campagnes de remises de couteaux. Ils soulignent la nécessité du travail de proximité au profit des grandes cérémonies qui ouvrent la porte à la création spontanée de faux exciseurs et exciseuses ou à la remise de faux couteaux. Ces mesures laissent, en outre, les personnes avec une marge de crédit mais sans possibilité de le faire fructifier, puisqu'elles n'ont pas d'autre compétence que cette pratique enseignée par la génération précédente et qu'elles comptent elles aussi transmettre à leurs enfants en héritage.

Recensement des exciseurs et exciseuses du Bénin**CI-AF Bénin**

Porto-Novo, Bénin

Ci-AF Bénin participe ainsi à l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant au Bénin.

Le comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, le Ci-AF s'est formé à la suite d'un séminaire international tenu à Dakar, au Sénégal, en 1984 et portant sur les mutilations génitales féminines. Son siège est situé en Éthiopie et l'organisation possède aujourd'hui des antennes dans 26 pays. L'ONG Ci-AF Bénin est née, quant à elle, en 1991 et compte maintenant une cinquantaine d'antennes à travers le pays.

Le travail du Ci-AF Bénin, par sa programmation dynamique, variée et axée principalement sur l'information, la formation et le développement d'activités génératrices de revenus et la sensibilisation des chefs coutumiers et traditionnels, contribue à la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Les objectifs généraux de l'ONG sont d'identifier les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, de promouvoir les pratiques retenues comme étant bénéfiques (comme l'allaitement, le port au dos de l'enfant, le massage du nourrisson), d'initier et d'exécuter des programmes de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (telles que l'excision, les mariages précoces, le gavage) et de publier des travaux de recherche et des informations nouvelles sur le sujet. Ci-AF Bénin participe ainsi à l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant au Bénin.

Ci-AF Bénin

Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants

B.P. 538

Porto Novo, Bénin

Tél. : + 229 20 22 32 04

Courriel : ciafbenin@yahoo.fr

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA RECONVERSION DES EXCISEURS ET EXCISEUSES DU BÉNIN

Le point de départ de l'Étude de faisabilité de la reconversion des exciseurs et exciseuses du Bénin est très près de celui qui a conduit au Recensement des exciseurs, exciseuses et assimilés du Bénin, paru quelques mois auparavant. Dans ce second ouvrage de recherche, Christian Agossou initie sa réflexion sur certains constats du Recensement, dont l'idée qu'au-delà des normes traditionnelles de légitimation de la pratique, l'activité d'exciseur ou d'exciseuse est aussi un phénomène économique : cette activité constitue un véritable métier pour ceux qui la pratique.

Christian Agossou souligne qu'il est important, pour les acteurs dont les témoignages ont été recueillis, de comprendre la nécessité de concevoir réellement l'excision comme une source de revenus qui rapporte biens matériels et financiers. L'objectif qu'il s'est donné dans cette deuxième étude est d'obtenir une analyse socio-anthropologique et économique de l'environnement social des exciseurs et des exciseuses, en vue de leur proposer une stratégie de reconversion afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le mieux-être au sein de la population.

Les objectifs spécifiques sont d'identifier précisément les activités économiques dont la probabilité de réussite est plus élevée pour la reconversion et celles dont la probabilité est la plus faible et de développer, à partir de ces évaluations, des stratégies à mettre en œuvre pour garantir un succès aux activités retenues. D'une manière générale, l'auteur recommande

fondamentalement, à partir de ces constats et de ceux parus dans le Recensement, de repenser plus rationnellement la question de la reconversion des exciseurs. Il émet des doutes sur la faisabilité et les résultats concrets à long terme des stratégies déployées jusqu'ici et propose une opération différente de reconversion.

La proposition de l'auteur consiste en une aide en deux étapes : la sélection des exciseurs (euses) qui ont bénéficié de la première tranche de crédit (lors des cérémonies de remise de couteaux) et l'analyse de leurs activités pour identifier les exciseurs (euses) qui, sans avoir repris les couteaux, ont le mieux réussi leurs activités. De nouveaux candidats pourraient également être identifiés lors de cette deuxième étape. Des critères d'évaluation très précis devront être appliqués avec un souci constant de ne pas provoquer, en ciblant d'anciens exciseurs qui réussissent moins bien leurs nouvelles activités, des reprises de couteaux. L'auteur préconise en outre l'octroi de microcrédits sous forme non remboursable.

Étude de faisabilité de la reconversion des exciseurs et exciseuses du Bénin

CI-AF Bénin

Christian Agossou
Porto-Novo, Bénin
2002

**Le Ci-AF s'est formé
à la suite d'un séminaire
international tenu à Dakar,
au Sénégal, en 1984.**

Le comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, le Ci-AF s'est formé à la suite d'un séminaire international tenu à Dakar, au Sénégal, en 1984 et portant sur les mutilations génitales féminines. Son siège est situé en Éthiopie et l'organisation possède aujourd'hui des antennes dans 26 pays. L'ONG Ci-AF Bénin est née, quant à elle, en 1991 et compte maintenant une cinquantaine d'antennes à travers le pays.

Le travail du Ci-AF Bénin, par sa programmation dynamique, variée et axée principalement sur l'information, la formation et le développement d'activités génératrices de revenus et la sensibilisation des chefs coutumiers et traditionnels, contribue à la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Les objectifs généraux de l'ONG sont d'identifier les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, de promouvoir les pratiques retenues comme étant bénéfiques (comme l'allaitement, le port au dos de l'enfant, le massage du nourrisson), d'initier et d'exécuter des programmes de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (telles que l'excision, les mariages précoces, le gavage) et de publier des travaux de recherche et des informations nouvelles sur le sujet. Ci-AF Bénin participe ainsi à l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant au Bénin.

Ci-AF Bénin

**Comité inter-africain sur les pratiques
traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes
et des enfants**

B.P. 538

Porto Novo, Bénin

Tél. : + 229 20 22 32 04

Courriel : ciafbenin@yahoo.fr

ENQUÊTE ET TÉMOIGNAGE SUR LA PRATIQUE DE L'EXCISION EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

« **A**ujourd'hui, la pratique de l'excision en Afrique fait partie de ces survivances traditionnelles inexplicables, dont les nuisances pour la santé de la femme et de l'enfant ont été largement établies ». C'est le point de vue de départ des auteurs qui cherchent, par une enquête sur le terrain, à mieux comprendre le phénomène persistant, en sollicitant la perception de la population sur la question.

La problématique de recherche repose sur quatre grandes questions : la persistance de la pratique de l'excision se justifie-t-elle d'un point de vue socio-culturel, historique ou ethnique ? Quelles sont les connaissances, attitudes et pratiques relatives à l'excision dans les différentes zones d'enquêtes ? Quels peuvent être les obstacles socio-culturels pouvant freiner l'éradication de cette pratique ? Quels sont les avis, propositions ou suggestions des communautés intéressées et des enquêteurs eux-mêmes pour lutter efficacement contre l'excision ? Enfin, quels types d'action sociale et selon quelles modalités d'intervention cette lutte peut-elle être engagée ?

L'échantillonnage des participants à l'étude qualitative est composé de trois groupes principaux : des personnes âgées, des jeunes de 25 à 30 ans et des femmes excisées. Les enquêteurs ont utilisé des questionnaires types pour chaque groupe cible. Toutefois, la méthodologie utilisée a été très souple (passant des entrevues semi-dirigées à des conversations ouvertes et à des rencontres en groupes) pour éviter toute forme d'hermétisme et de rejet de la

part des personnes interrogées, compte tenu du contenu toujours tabou du sujet de l'étude.

Certains résultats ont clairement appuyé l'hypothèse de recherche d'une absence de fondement rationnel pour justifier l'existence et la survie de la pratique : à la question portant sur la motivation sur la pratique, sur 27 femmes excisées interrogées, les deux réponses les plus fréquemment exprimées sont « ne sait pas » (8/27) et « pour faciliter l'accouchement » (7/27). Les auteurs rapportent en outre des quantités de préjugés concernant la pratique, documentés de témoignages éloquentes. La mésinformation, les préjugés et les croyances sont rapportés à tous les niveaux (entre autres, au niveau des complications après le geste, lorsqu'elles se présentent, qui sont toujours imputées à la fille elle-même qui est alors qualifiée d'adultérine ou bien aux parents qui n'auraient pas ou mal fait un sacrifice envers un fétiche).

Tous ces résultats de l'étude documentent clairement l'hypothèse de recherche : les auteurs ont postulé que la pratique n'a pas de motif rationnel de se perpétuer. Les témoignages et les réponses recueillis illustrent cette hypothèse. Ils rapportent en outre une intention largement partagée d'exciser les générations futures, un fort taux d'assentiment à la pratique et, d'un point de vue moral (et non pas rationnel cette fois), les gens interrogés ont répondu en grande majorité que l'excision est « une bonne chose ».

Enquête et témoignage sur la pratique de l'excision en République du Bénin

CI-AF Bénin

Porto-Novo, Bénin

BURKINA FASO



Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est, comme ses voisins le Mali et le Niger, un pays enclavé. Il présente une des densités de populations les plus fortes d'Afrique avec ses 13 millions d'habitants sur une superficie de 274 200 km² (équivalente à la moitié de la France). Le pays compte une soixantaine d'ethnies regroupées sous les principales familles suivantes : les Mossis, les Peuls, les Touaregs, les

Bellas, les Gourmantchés, les Bissa, les Gourounsis, les Kassénas, les Samos, les Panas, les Dogons, différents groupes bobos et les Sénoufos. Tous ces groupes se partagent entre trois religions principales, soit l'islam, l'animisme et le christianisme. La langue officielle du Burkina Faso reste le français, bien que de nombreuses langues y soient parlées couramment, dont le moré (ou mooré), la langue usuelle de l'ethnie majoritaire mossi, suivie du dioula.

Indicateurs	Burkina Faso
Population totale en millions (en 2006)	13,6
Espérance de vie H/F*	47,9 / 49,4
Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)*	2,9
% population urbaine (en 2005)*	18
Taux total de fécondité (en 2006)*	6,45
% de naissances avec assistance qualifiée*	57
Mortalité enfants de moins de 5 ans H/F*	191 / 180
Accès à l'eau salubre*	51
Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans*	151
Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) H/F*	1,6 / 1,4
% des élèves achevant la cinquième année du primaire H/F*	74 / 78
% d'analphabètes (plus de 15 ans) H/F*	71 / 85
Journaux quotidiens : diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants **	1,4
Bibliothèques nationales : usagers inscrits**	...

Bien que depuis un certain nombre d'années des campagnes d'information et de sensibilisation sur les violences basées sur le genre soient organisées, des formes de violences issues de pratiques traditionnelles néfastes pour la femme demeurent présentes. Les plus répandues sont le mariage précoce, le mariage forcé, le lévirat et les interdictions alimentaires (plus particulièrement pendant la grossesse). Dans le cas du mariage précoce ou forcé, la loi pénale du Burkina Faso sanctionne les infractions liées au mariage précoce et n'accorde aucune valeur aux mariages qui n'obtiennent pas le consentement des futurs époux et qui ne sont pas célébrés par un officier d'état civil. Selon le code des personnes et de la famille, l'âge minimum du mariage est fixé à 20 ans pour le garçon et à 17 ans pour la fille.

* Données tirées de UNFPA, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale, New York, UNFPA, 2006.

** Données tirées du site Internet de l'UNESCO : www.unesco.org



BURKINA FASO

Malgré cette législation, le mariage précoce et forcé demeure une réalité, tout comme les mutilations génitales féminines, autre pratique traditionnelle néfaste présente au Burkina Faso. Cette pratique a également été criminalisée et est passible de sanctions prévues dans le Code pénal du Burkina Faso. D'autres formes de violences basées sur le genre existent et demeurent, pour leur part, considérées comme des actes non criminels. C'est le cas, entre autres, du harcèlement sexuel, du bannissement des filles refusant le mariage forcé ou vivant une grossesse hors mariage, de la violence ou du viol conjugal.***

Ouagadougou



*** Données tirées de la Situation des femmes publiée sur l'Internet par WILDAF/FeDDAF - Afrique de l'Ouest en 2004.

Le Réseau de communication d'information et de formation des femmes dans les ONG au Burkina Faso (RECIF/ONG-BF) est une organisation à but non lucratif créée le 13 mars 1992, à l'initiative d'une trentaine de femmes. Leur préoccupation majeure était alors d'assurer aux femmes impliquées dans des ONG l'accès à l'information et à la formation nécessaire pour renforcer leur position et leur pouvoir de décision au sein de leurs structures respectives.

Par des activités de communication, d'information, de formation, de recherche-action et de plaidoyer, le réseau se propose d'amener les femmes à se constituer en une force sociale organisée pour la défense de leurs intérêts stratégiques, afin qu'elles soient davantage prises en compte et reconnues à part entière dans la société.

Les principaux objectifs du réseau RECIF au Burkina Faso sont de répondre aux besoins des femmes, de les responsabiliser et de les conscientiser dans tous les domaines, de les encourager à s'exprimer librement, à prendre leur place dans la société et à réclamer leurs droits, de favoriser la communication, les échanges d'expérience et la concertation entre les femmes à tous les niveaux et entre les ONG/associations (groupe de base, animatrices, cadres) et de développer des activités susceptibles de promouvoir l'autonomie des femmes.

RECIF ONG-Burkina Faso

01 BP 6473
Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. : + 226 50 31 22 25
Courriel : recif@fasonet.bf
Site Internet : www.recif.kabissa.org

ÉTUDE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES FAITES AU FEMMES

La définition des violences conjugales retenue comme point de départ de cet ouvrage de recherche est « violences qui se manifestent dans les foyers et mettent aux prises l'homme et son (ses) épouse(s) ». Les auteurs citent, pour préciser cette définition, celle qu'a adoptée le groupe de travail pour la préparation de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes : « processus au cours duquel un partenaire exerce des comportements agressifs et violents à l'encontre de l'autre, dans le cadre d'une relation privée et privilégiée ». Les formes de violences conjugales peuvent donc

être diverses : physiques, psychologiques ou morales. Devant un phénomène aussi large et complexe, et partant de l'hypothèse de sa grande étendue, l'ONG RECIF a initié une étude pour mieux le comprendre.

Les objectifs généraux de l'étude sont de mieux appréhender les contours du phénomène de violence conjugale, d'en mesurer l'ampleur, de décrire ses différentes manifestations et d'analyser ses causes et ses conséquences sur les femmes, la famille et la société.

Plus spécifiquement, l'objectif de l'ouvrage est de réunir, en un seul document, des informations documentées et des témoignages sur les violences conjugales que vivent des femmes dans les différentes parties du Burkina Faso pour être en mesure de proposer des pistes d'actions et des recommandations pour lutter contre ces violences.

Deux types d'investigations ont soutenu cet objectif : l'étude documentaire et des entretiens semi dirigés, libres (en *focus group* ou entretiens individuels) avec le public cible composé d'hommes, de femmes et de jeunes et le groupe de personnes ressources. La souplesse de la méthodologie ne permet pas le calcul des tendances dans les réponses, mais a permis aux enquêteurs d'obtenir des commentaires sincères et intimes.

Les résultats obtenus clarifient les types de manifestations possibles de violences, les effets sur le physique, le psychisme, le moral des femmes et des enfants, les effets sur la société, les causes ou facteurs d'influence des violences conjugales du point de vue des hommes et du point de vue des femmes, les formes actuelles de résolution ou de lutte contre les violences conjugales, les violences conjugales comme phénomène social, les violences conjugales faites aux hommes et le point de vue des jeunes sur les manifestations et les conséquences sur tous les acteurs. Bien que les témoignages et les études de cas que présente l'étude soient individuels et non généralisables à plus grande échelle, les idées recueillies témoignent de l'étendue du problème et de sa complexité.

Les recommandations que proposent les auteurs sont directement issues des entretiens avec les participants enquêtés. Les actions proposées vont toutes dans le sens de l'instauration d'un plus grand dialogue, en insistant sur les droits des femmes. L'étude regroupe les recommandations recueillies pendant l'enquête par instances : des recommandations à l'égard des associations de femmes, des organisations masculines, des services techniques intervenant dans le domaine de la famille, des autorités religieuses et politiques, des ONG et des institutions d'aide sont proposées.

Étude sur les violences conjugales faites aux femmes

RECIF / ONG - Burkina Faso

BARRY, H. et KABORE, J.

Ouagadougou, Burkina Faso

1998

La MMF est une ONG regroupant des organisations de 163 pays et des coordinations nationales de plus de 70 pays, dont celle du Burkina Faso impliquée dans le mouvement depuis ses débuts en 1996. Elle se nomme Association Marche mondiale des femmes/Action nationale du Burkina Faso (MMF/ANBF).

Selon la Marche mondiale des femmes, le féminisme est une pensée, un projet de société, une alternative, une autre façon de voir le monde. Il vise à défaire les systèmes qui perpétuent la peur et la haine de la différence et justifient la violence, à dénoncer les systèmes qui engendrent l'exclusion et accroissent la domination.

La mission de l'association est de stimuler un vaste mouvement des femmes du Burkina Faso, afin que la marche soit un geste d'affirmation dont l'impact se traduira par une solidarité durable.

Cette solidarité durable permettra une unité d'action et la réduction de la pauvreté féminine et des violences faites aux femmes à travers le monde et au Burkina Faso, en particulier.

Avec cette visée d'une solidarité plus importante, l'éventail des activités de la MMF/ANBF se déploie autant dans la sphère de la recherche et des études, que dans le plaidoyer, dans la participation à des forums et à des concertations nationales et internationales, dans la formation offertes aux femmes et dans la mise sur pied d'un centre d'écoute pour femmes en difficultés.

MMF/ANBF

**Association Marche mondiale des Femmes /
Action nationale du Burkina Faso**

06 BP 9879

Ouagadougou 06

Tél.: + 226 50 36 94 19

Courriel : marche.mondiale@fasonet.bf

ÉTAT DES LIEUX DU HARCÈLEMENT SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL AU BURKINA FASO

Cette étude initiée par la Marche mondiale des femmes au Burkina Faso s'articule à partir de la question de recherche suivante : le harcèlement sexuel sur les lieux de travail serait-il devenu une réalité qu'il n'est plus permis d'ignorer, justifiant l'adoption d'une loi visant à en assurer la répression ?

L'objectif général de l'étude est de contribuer à capitaliser des informations sur le phénomène du

harcèlement sexuel en milieu de travail au Burkina Faso, afin d'en dégager des perspectives de lutte. De façon spécifique, il s'agit de démontrer l'existence du phénomène, de révéler son ampleur, ses manifestations, ses causes, ses conséquences sur les victimes ainsi que le vécu du phénomène par l'échantillon d'enquête, et de proposer des solutions pouvant être envisagées en vue de la réduction du phénomène. L'étude s'inscrit dans un projet plus général de

mobilisation des organisations de la société civile autour de la lutte contre le phénomène du harcèlement sexuel, notamment en milieu de travail.

Les étapes de réalisation de l'État des lieux ont été de recenser et d'analyser la documentation disponible, de collecter et d'analyser des données de terrain sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, de rédiger un avant-projet de proposition de loi. Les données de l'étude ont été collectées par l'intermédiaire d'entretiens menés auprès de 279 personnes, soit 202 femmes et 77 hommes issus de plusieurs secteurs professionnels, originaires de 16 localités urbaines et semi-urbaines et appartenant à 11 provinces du Burkina Faso.

Entre autres résultats probants, l'étude a démontré que le phénomène du harcèlement sexuel existe de façon assez répandue en milieu de travail au Burkina Faso. Les détails des éléments justificatifs sont résumés sous plusieurs points dont la connaissance du problème (où environ 98,2 % des personnes interrogées sont au courant du phénomène et sont capables d'en décrire les manifestations en milieu de travail) et l'ampleur du phénomène (sur les 279 personnes enquêtées, 56,27 % disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel dans leur milieu de travail).

Selon les enquêtés, les principales recommandations qui peuvent être faites dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail sont la mise en place d'une loi pénale contre le harcèlement sexuel et l'adoption de mesures éducatives telles que l'information et la sensibilisation des travailleurs et l'instauration de l'éducation aux droits humains dans les établissements scolaires. Par ailleurs, puisqu'il est ressorti de l'étude que la majorité des victimes n'en parlent pas, par peur, par honte et parce qu'elles ne sont pas sûres d'être comprises, les auteurs recommandent la création de points d'écoute qui permettraient aux victimes de recevoir la compréhension et les conseils nécessaires pour surmonter la situation incluant, si souhaité, le recours judiciaire.

État des lieux du harcèlement sexuel en milieu de travail au Burkina Faso

Association Marche mondiale des femmes / Action nationale du Burkina Faso

TRAORE PALE Célestine, IBRIGA Luc Marius
Ouagadougou, Burkina Faso
2004

La MMF est une ONG regroupant des organisations de 163 pays et des coordinations nationales de plus de 70 pays, dont celle du Burkina Faso impliquée dans le mouvement depuis ses débuts en 1996. Elle se nomme Association Marche mondiale des femmes/Action nationale du Burkina Faso (MMF/ANBF).

Selon la Marche mondiale des femmes, le féminisme est une pensée, un projet de société, une alternative, une autre façon de voir le monde. Il vise à défaire les systèmes qui perpétuent la peur et la haine de la différence et justifient la violence, à dénoncer les systèmes qui engendrent l'exclusion et accroissent la domination.

La mission de l'association est de stimuler un vaste mouvement des femmes du Burkina Faso, afin que la marche soit un geste d'affirmation dont l'impact se traduira par une solidarité durable. Cette solidarité durable permettra une unité d'action et la réduction de la pauvreté

féminine et des violences faites aux femmes à travers le monde et au Burkina Faso, en particulier.

Avec cette visée d'une solidarité plus importante, l'éventail des activités de la MMF/ANBF se déploie autant dans la sphère de la recherche et des études, que dans le plaidoyer, dans la participation à des forums et à des concertations nationaux et internationaux, dans la formation offertes aux femmes et dans la mise sur pied d'un centre d'écoute pour femmes en difficultés.

**Association Marche mondiale des femmes /
Action nationale du Burkina Faso**

L'étude est une publication de ANAPH/Mutunci,
de l'auteur AMADOU, B.

MMF/ANBF

06 BP 9879

Ouagadougou 06

Tél. : +226 50 36 94 19

Courriel : marche.mondiale@fasonet.bf

LES STÉRÉOTYPES ET LES PRÉJUGÉS DANS LE LANGAGE SUR LES FEMMES ET LES COMPORTEMENTS À LEUR ÉGARD AU BURKINA FASO

La MMF/ANBF organise des activités tendant à promouvoir l'image d'une femme burkinabé militante et résolument tournée vers un monde plus ouvert et juste, qui lui reconnaît sa place dans le combat pour un développement équitable et durable. L'ONG constate par contre que ce travail de conscientisation, d'explication et de mobilisation est cependant handicapé par la persistance d'attitudes, de faits ou de pratiques néfastes.

L'étude Les stéréotypes et les préjugés dans le langage sur les femmes et les comportements à leur égard a pour but d'identifier et de recenser certaines de ces attitudes néfastes dans le langage, les images, les représentations et les comportements à l'égard des femmes. L'objectif de l'ouvrage étant d'amener les populations et les mouvements sociaux à soutenir et à effectuer les changements qui s'imposent pour une revalorisation de l'image de la femme.

Pour y arriver, les auteurs ont entrepris de collecter le maximum de vocabulaire, d'images, de préjugés, de comportements, de modèles et de schémas dévalorisant la femme. Les chercheurs ont recueillis les perceptions de la population et ont relevé le maximum de propos tenus à l'endroit des femmes dans la vie courante et dans les médias. Un échantillon de 454 personnes, dont 240 femmes et jeunes filles, ont été consultées ainsi que 100 personnes concernées par un vox populi réalisé dans la ville de Ouagadougou. L'enquête a pris en compte les sous-groupes représentant les trois grands ensembles linguistiques du Burkina Faso (mossi, dioula et peulh) mais aussi les autres ethnies.

Les résultats de l'étude qualitative permettent une conclusion générale claire : les stéréotypes sexistes et les préjugés existent bel et bien dans les trois zones linguistiques couvertes par l'étude. On les retrouve dans le langage des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Ces stéréotypes sexistes sont véhiculés par le processus de socialisation à travers l'éducation familiale et scolaire, mais aussi par les traditions, les proverbes, les chansons populaires et les images que diffusent les médias. Selon les personnes interrogées, les stéréotypes se traduisent par des violences verbales, physiques et morales.

S'agissant des efforts faits pour annihiler ces propos et comportements sexistes, les participants enquêtés jugent insuffisant le travail effectué par les médias. Ces lacunes étant dues, selon eux, à l'absence de moyens matériels et financiers, de ressources humaines qualifiées. Les participants suggèrent de sensibiliser davantage divers acteurs dont les femmes, les enseignants, les journalistes, les artistes, les magistrats et les agents de sécurité publique sur les problématiques propres aux femmes. Les chercheurs recommandent aussi d'assurer une meilleure formation des formateurs, de spécialiser les journalistes, d'intensifier les rapports de collaboration avec les institutions spécialisées dans la défense et la promotion des droits des femmes. A ce propos, le concours des organisations de coopération bilatérale et multilatérale, des projets et des structures impliqués dans la défense des droits des femmes est sollicité.

Les stéréotypes et les préjugés dans le langage sur les femmes et les comportements à leur égard au Burkina Faso

**Association Marche mondiale des femmes/
Action nationale du Burkina Faso**

KONE Ahmed M. et WINKOUN HIEN Pauline
Ouagadougou, Burkina Faso
2004



**« Éduquer une fille,
c'est éduquer
une nation. »**

Selon l'Association d'appui et d'éveil Pugsada, «Éduquer une fille, c'est éduquer une nation». Pour améliorer le statut et les conditions de vie des filles, cette ONG a choisi, entre autres, ces objectifs spécifiques : lutter contre toutes les formes de violences faites aux filles, aider les parents à connaître, comprendre et respecter les droits des filles, offrir un espace aux filles afin qu'elles puissent s'informer et échanger sur leurs droits et devoirs, aider les filles à avoir une autonomie financière et favoriser la scolarisation des filles.

Comme son nom l'indique, l'Association d'appui et d'éveil Pugsada travaille au développement d'une prise de conscience, d'une connaissance et d'un respect des droits des jeunes filles au sein de la population et au développement des moyens, au renforcement des compétences et des capacités d'auto-promotion des jeunes filles.

L'Association intervient dans cet esprit dans les domaines d'intervention liés à l'éducation (alphabétisation et scolarisation), la formation (apprentissage de travaux manuels aux filles), le plaidoyer et l'information-éducation-communication (IEC). Créée par un groupe de femmes et d'hommes, l'Association a été reconnue officiellement en 1996. Elle célèbre donc, cette année, son dixième anniversaire d'activités amenant les filles à l'auto-promotion et à l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de vie.

Association d'appui et d'éveil Pugsada

01 B.P.6691

Ouagadougou, Burkina Faso

Tél.: + 226 50 37 37 11

Courriel : pugsada@pugsada.org

Site Internet : www.pugsada.org

LE MARIAGE PRÉCOCE OU FORCÉ DE LA FILLE AU BURKINA FASO

L'étude Le mariage précoce ou forcé de la fille au Burkina Faso, initiée par l'association Pugsada avec l'appui de Anti-Slavery International, a pour but de fournir des informations actuelles sur le mariage forcé ou précoce, d'en cerner les causes et les conséquences pour développer une intervention plus efficace pour combattre la pratique, persistante malgré son interdiction au Burkina Faso depuis plus de quinze ans. Les auteurs soulignent en effet que le consentement des futurs époux constitue un des principes fondamentaux du mariage selon le Code des personnes et de la famille du Burkina Faso, adopté en 1989 (article 238).

Les objectifs spécifiques de l'étude sont d'identifier les raisons qui motivent les parents dans la pratique du mariage précoce ou forcé, d'identifier les effets de cette pratique et leurs impacts (psychologique, économique, santé) sur les victimes, de proposer un programme d'action et une stratégie de mobilisation en vue de faire disparaître la pratique, et, en attendant son élimination, de mieux appuyer les victimes. La méthodologie de recherche s'est développée en trois étapes : une première rencontre des victimes dans les centres, une phase d'enquête auprès des populations des villages d'origine de ces femmes, spécialement les parents, ainsi qu'une recherche bibliographique pour appuyer les données de l'enquête.

L'enquête révèle plusieurs tendances générales que les auteurs illustrent de nombreux témoignages. Parmi cette prolifération de tendances, les auteurs identifient des causes de la persistance de la pratique, telles que la tradition,

l'image des femmes, la non-scolarisation des filles, la pression sociale et les implications économiques. Par ailleurs, les conséquences de la pratique les plus souvent exprimées par les participants sont la violence corporelle (sur la mère, sur la fille allant des coups, au viol, à l'absence de plaisir sexuel) et la violence morale et psychologique (peur de l'exclusion, dévalorisation, démenace à plus long terme, etc.)

Sur la base des résultats obtenus, les auteurs concluent par ce questionnement : « l'analyse sociologique du système de mariage par "don" révèle que celui-ci est un fait social total. Il a un contenu économique, symbolique, religieux, juridique, social... Cependant, les réformes juridiques, la conquête religieuse, les effets de la modernité, la scolarisation, la mobilité sociale et l'accès aux mass média vont introduire des bouleversements au sein de certaines unités sociales. [...] L'apparition de conflits de valeurs matrimoniales entre jeunes et vieux occasionnera une fragilisation, voire une fracture des fondements du système traditionnel. L'adoption de formes de mariage alliant tradition et droit positif souhaitée par plusieurs enquêté(e)s, pourra-t-elle favoriser une conciliation des positions des différents acteurs ? »

Le mariage précoce et/ou forcé de la fille au Burkina Faso

Association d'appui et d'éveil Pugsada

ILBOUDO, Monique et OUEDRAOGO, Jean-Bernard
Ouagadougou, Burkina Faso
2000

CANADA



Le Canada, pays vaste mais peu peuplé d'Amérique du Nord, s'étend d'Est en Ouest de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et vers le Nord jusqu'à l'océan Arctique. D'abord occupé par des peuples autochtones, le Canada est né de l'union de trois colonies britanniques, lesquelles étaient des colonies françaises au temps de la Nouvelle-France. Le Canada a obtenu pacifiquement son indépendance du Royaume-Uni, dans un processus qui s'est étalé de 1867 à 1982. Aujourd'hui, c'est un État fédéral composé de dix provinces et trois territoires. Cette nation se définit comme étant multiculturelle et bilingue : l'anglais et le français sont, à statut égal, les langues officielles.

Indicateurs	Canada
Population totale en millions (en 2006)	32,6
Espérance de vie H/F*	78 / 82,9
Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)*	0,9
% population urbaine (en 2005)*	80
Taux total de fécondité (en 2006)*	1,48
% de naissances avec assistance qualifiée*	98
Mortalité enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances H/F*	6,6
% des gens qui ont accès à l'eau salubre*	100
Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans*	12
Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) H/F*	0,5 / 0,2
% des élèves achevant la cinquième année du primaire H/F*	100 / 100
% d'analphabètes (plus de 15 ans) H/F*	...
Journaux quotidiens : diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants **	168,4
Bibliothèques nationales : usagers inscrits**	5307

La « violence familiale » est une expression qui englobe les nombreuses formes de violence, de mauvais traitements ou de négligence que des adultes ou des enfants peuvent vivre dans une relation intime, familiale ou de dépendance. Au Canada, la violence familiale existe, bien qu'elle soit illégale. Même si le Code criminel ne comporte pas spécifiquement d'infraction de violence faite aux femmes ou de violence familiale, un contrevenant peut être accusé de plusieurs infractions de ce type. Les accusations criminelles peuvent comprendre la négligence criminelle, l'homicide, le harcèlement, l'intrusion de nuit, les menaces, les voies de faits, les agressions sexuelles, l'enlèvement et la séquestration, les propos indécents, les méfaits, l'intimidation. Le Code criminel prévoit également des mesures pour prévenir la violence familiale, comme les ordonnances de protection et certaines procédures en vue de protéger les personnes qui subissent des épisodes de violence.

Le gouvernement du Canada fait des recherches, des études et des enquêtes pour accroître les connaissances sur la violence. Selon un sondage réalisé auprès de 24 000 personnes environ, quelque 7 % des adultes canadiens mariés ou vivant en union de fait (ce qui équivaut à environ 653 000 femmes et 546 000 hommes) ont vécu une certaine forme de violence familiale au cours des cinq dernières années.***



* Données tirées de UNFPA, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale, New York, UNFPA, 2006.
 ** Données tirées du site Internet de l'UNESCO : www.unesco.org
 *** Données tirées du site Internet du ministère de la Justice du gouvernement canadien : www.gouv.gc.ca

À la suite des événements tragiques survenus en 1989 à l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été tuées, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) a proposé la création de centres de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

Pour répondre à cette demande, une initiative conjointe a été mise sur pied et tous les établissements universitaires canadiens ont été invités à proposer des projets en collaboration avec des milieux de pratique. Celui du CRIVIFF, présenté conjointement par l'Université de Montréal, l'Université Laval, la Fédération des CLSC, les Relais-femmes et l'École de service social de l'Université McGill, a été parmi les cinq propositions retenues pour l'octroi d'une subvention d'infrastructure.

Le CRIVIFF a, par la suite, connu un essor important, comme en témoignent ses activités de recherche et sa programmation variée s'articulant autour de trois axes principaux : compréhension et analyse de la violence, analyse des facteurs de vulnérabilité et de protection à la violence et analyse de la violence simultanée des doubles problématiques sociales, et efficacité et portée des interventions préventives, psychosociales et judiciaires en matière de violence faite aux femmes.

Les activités de recherche, de formation et de diffusion du CRIVIFF s'appuient sur une définition de la violence partagée par tous les membres : « La violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges. »

CRIVIFF

Centre interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes

Université Laval, Pavillon Charles De Koninck
Bureau 0439, Québec G1K 7P4
CANADA
Tél. : +1 418 656 2131 poste 3286
Courriel : criviff@criviff.ulaval.ca
Site Internet : www.criviff.qc.ca

LE PROCESSUS D'EMPOUVERMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE À TRAVERS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Le processus d'autonomisation est généralement défini selon quatre aspects. Il s'agit, premièrement, d'un gain de pouvoir. C'est donc qu'il y a au départ un déficit de pouvoir, réel ou défini comme tel, qui est reconnu et qui légitime la quête d'un gain de pouvoir. Deuxièmement, il s'agit d'un processus autodéterminé. Troisièmement, ce processus est intrinsèquement associé à l'action. En elles-mêmes, les actions entreprises par une personne participent à son processus d'autonomisation. Les effets des actions correspondent aux résultats concrets de l'autonomisation. Enfin, le concept d'autonomisation est multidimensionnel. Le gain de pouvoir peut ainsi

être recherché dans plusieurs dimensions de la vie (personnelle, interpersonnelle, sociale, culturelle, etc.)

L'objectif principal de cette étude réalisée au Canada en 2003 est d'explorer l'expérience d'autonomisation de femmes ayant vécu la violence conjugale à travers le recours au processus judiciaire. La méthodologie qu'ont retenue les chercheuses est l'entrevue semi-structurée auprès d'un échantillon de 29 femmes victimes de violence conjugale, dont 14 avaient complété leurs démarches judiciaires, 7 avaient entamé une démarche mais s'en étaient retirées et 8 n'avaient jamais participé au système judiciaire.

Les femmes rencontrées ont franchi l'ensemble des étapes du processus d'autonomisation, soit le déficit de pouvoir, la prise de conscience et le gain de pouvoir. Des émotions, cognitions et comportements ont été associés à chacune de ces étapes. Les données d'enquête recueillies ont permis d'identifier des éléments qui ont aidé les femmes ayant vécu la violence conjugale à passer par les différentes étapes du processus d'autonomisation et à gagner du pouvoir. Ces éléments sont le soutien émotionnel, l'information sur les formes de violence, l'information sur le cycle de violence, l'information sur la responsabilité de la violence ainsi que les actions concrètes d'aide et d'accompagnement.

L'étude n'a pas permis de cerner d'éléments spécifiques au système judiciaire, en tant qu'institution sociale, qui favoriseraient le processus d'autonomisation des femmes. Toutefois, les femmes qui ont entrepris et maintenu des démarches judiciaires sont celles qui étaient les plus armées pour le faire, à la fois au niveau émotionnel et social, grâce au soutien qu'elles avaient reçu, et au niveau intellectuel, en raison des connaissances qu'elles avaient acquises sur la problématique.

Les résultats de l'analyse comparative indiquent que les répondantes qui ont mené à terme les démarches judiciaires ont connu un gain de pouvoir plus grand au niveau structurel que les autres répondantes. Leur discours s'avère plus affirmatif et tiennent compte d'une analyse sociale de la violence conjugale, alors que le discours de celles qui ont interrompu les démarches est plutôt réactif.

Toutefois, les démarches judiciaires ne semblent pas être en soi un facteur d'empowerment puisque le parcours des femmes à travers le système judiciaire s'est révélé parsemé d'obstacles. Le manque de protection, la longueur et la lourdeur des procédures, les peines légères, l'impression que c'était leur procès et non celui du conjoint, sont des éléments rapportés par les femmes ayant été jusqu'au bout du processus judiciaire. Ces éléments sont d'ailleurs aussi mentionnés par les femmes ayant interrompu les procédures.

Les auteures remarquent que le processus d'autonomisation n'est pas propre aux femmes qui vont jusqu'au bout du processus judiciaire, puisque toutes les femmes rencontrées qui ont vécu la violence conjugale ont expérimenté ce processus. Ce qui distingue les femmes qui n'ont pas complété les démarches judiciaires de celles qui sont allées jusqu'au bout, c'est que ces dernières expriment une préoccupation sociale à l'égard des autres femmes,

par exemple en voulant leur éviter de connaître le même sort qu'elles, en leur montrant qu'il est possible de s'en sortir.

Ainsi, le processus d'autonomisation se construit surtout à partir du sens que la personne donne à son expérience personnelle et qui est le premier pouvoir qu'elle retrouve. Lorsque ce sens est partagé par une collectivité d'individus, dans ce cas-ci les autres femmes victimes de violence conjugale, le processus d'empowerment se renforce et atteint une dimension structurelle. C'est ce que plusieurs femmes qui ont traversé le processus judiciaire ont vécu, et ce, à partir du moment où elles sont allées chercher de l'aide dans les maisons d'hébergement pour y arriver.

Les informations fournies par les intervenantes des maisons d'hébergement et certaines intervenantes des CLSC concernant le cycle de la violence, les types de violence exercés à l'endroit des femmes, le caractère inacceptable de la violence, les stratégies à utiliser pour ne plus la subir et pour passer au travers des procédures judiciaires, le processus judiciaire proprement dit, sont tous des éléments qui font en sorte que les femmes retrouvent du pouvoir sur leur vie et posent des gestes, non seulement afin de s'affranchir, mais aussi afin de collectiviser le problème.

Les besoins émotionnels des femmes sont, entre autres, la protection, la validation des émotions, l'ouverture, la valorisation personnelle, le soutien, la compréhension, l'empathie, ainsi que la réappropriation du contrôle sur leur vie. Sur le plan cognitif, les femmes ont besoin d'identifier la situation de violence conjugale, de reconnaître qu'elles en sont victimes, d'attribuer la responsabilité de cette violence à la personne qui l'exerce et d'identifier les éléments structurels et sociaux liés à la violence conjugale. Sur le plan comportemental, elles ont besoin de poser des actions concrètes permettant d'assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs enfants (démarches judiciaires, séparation, garde d'enfants). On peut proposer de l'aide et de l'information afin d'entreprendre des procédures judiciaires, en gardant bien en tête qu'elles ne sont peut-être pas prêtes à persévérer en ce sens.

Le processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire

CRIVIFF

DAMANT Dominique, PAQUET Judith, BÉLANGER Jo-A.
et DUBÉ Myriam
Montréal, Canada
2006



MALI



Pays sahélien et enclavé, le Mali est divisé en huit régions et un district. La diversité climatique du pays s'accompagne d'une diversité culturelle faite de brassage séculaire des ethnies qui s'y côtoient. Les trois régions du Nord, Gao, Kidal et Tombouctou, représentent les deux tiers de la superficie du pays pour seulement 10 % de sa population. La moitié Nord du pays est habitée de groupes tels que les Maures, les Peuls, les Touaregs et les Songhaïs. Au Sud, le pays est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako, peuplées entre autres de Bambaras, de Malinkés, de Sarakolés, de Bozos et de Dogons. Outre le

français, qui est la langue officielle, les principales langues parlées au Mali sont le bambara, le peul, le sénoufo, le soninké, le sonrhäï et le dogon.

Adoptée le 12 janvier 1992 par référendum, la Constitution du Mali garantit le principe général de l'égalité entre les sexes. Cependant, la formulation des articles concernés n'est pas clairement explicite quant aux droits des femmes, en particulier les droits dans le mariage, la protection à l'égard des pratiques traditionnelles et des violences ou encore l'accès à la terre et à la propriété. Par contre, plusieurs lois nationales prennent en compte la situation spécifique des hommes et celle des femmes, notamment dans le domaine de la famille (Code du mariage et de la tutelle, Code de la nationalité, Code de la parenté), dans le domaine du travail (Code du travail, Code de prévoyance sociale), au niveau pénal (Code pénal et Code de procédure pénale), dans le domaine du politique (Code électoral), sur le plan foncier (Code domanial et foncier) et dans le domaine commercial (Code de commerce).

Plusieurs observateurs soulignent toutefois la prédominance, au Mali, du droit coutumier sur le droit moderne. Encore aujourd'hui, malgré ces dispositions légales, les pratiques sociales, les rapports hommes-femmes, les comportements et les mentalités restent très fortement marqués par les valeurs coutumières et religieuses fondées sur la primauté de l'homme au sein de la famille et de la société avec comme corollaire l'exercice exclusif du pouvoir et de l'autorité par ce dernier.***

Indicateurs	Mali
Population totale en millions (en 2006)	13,9
Espérance de vie H/F*	48 / 49,3
Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)*	2,9
% population urbaine (en 2005)*	30
Taux total de fécondité (en 2006)*	6,69
% de naissances avec assistance qualifiée*	41
Mortalité enfants de moins de 5 ans pour mille naissances H/F*	209 / 203
% des gens qui ont accès à l'eau salubre*	48
Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans*	189
Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) H/F*	1,4 / 2,1
% des élèves achevant la cinquième année du primaire H/F*	78 / 70
% d'analphabètes (plus de 15 ans) H/F*	73 / 88
Journaux quotidiens : diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants **	1,1
Bibliothèques nationales : usagers inscrits**	828

* Données tirées de UNFPA, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale, New York, UNFPA, 2006.

** Données tirées du site Internet de l'UNESCO : www.unesco.org

*** Données tirées de Évaluation stratégique des enjeux en matière de genre au Mali, publié sous l'égide de la Banque mondiale au Mali, à Bamako en juin 2005.





**Le Centre vise
le renforcement des
capacités de la société civile
tant au Mali qu'à travers
toute l'Afrique.**

Le centre DJOLIBA a une vision très claire : il souhaite une société malienne et ouest-africaine démocratique, responsable, tolérante, solidaire et équitable, reconnaissant et respectant ses droits et devoirs sous l'impulsion d'une société civile forte, créative et entreprenante. Créé en janvier 1962, le centre DJOLIBA est devenu, au fil des années, une association de droit national malien, reconnue et enregistrée à ce titre depuis 1992.

Le centre vise le renforcement des capacités de la société civile tant au Mali qu'à travers toute l'Afrique. Le centre intervient dans le district de Bamako, dans les capitales régionales et les villes secondaires du Mali ainsi que dans toute la région ouest-africaine. Il possède deux antennes régionales, à Sikasso et à Ségou. Le renforcement de la société civile qu'il prône vise essentiellement la promotion de la justice, la démocratie, la paix ainsi que le développement économique, social et culturel.

Le centre DJOLIBA a célébré, en janvier 2004, ses 40 ans d'expérience. Son parcours lui a permis de devenir un acteur avisé des mutations socio-politiques et culturelles au Mali et d'intervenir en tant qu'institut de formation au développement : un cadre neutre de réflexion, de débat et de prospective sociale et économique. Parmi toutes les activités qu'il mène chaque année, le secteur de la documentation est particulièrement prolifique, les publications du centre DJOLIBA rejoignant plus de 50 000 lecteurs chaque année.

Centre DJOLIBA

Réflexion et formation pour le développement

B.P. 298

Bamako, Mali

Tél. : + 223 222 83 32

Fax. : + 223 222 46 50

Courriel : centredjoliba@afribone.net.ml

UNE LOI CONTRE L'EXCISION AU MALI ? OPPORTUNITÉS, OBSTACLES, STRATÉGIES

La question des mutilations génitales féminines, et celle de l'excision en particulier, constitue, depuis plusieurs années, un véritable débat : d'une part, la demande de légiférer contre un acte opposé aux droits de la personne et néfaste à la santé des femmes. D'autre part, la revendication du maintien, dans la légalité, d'une pratique culturelle et ancestrale, voire identitaire, pour certaines personnes.

L'ouvrage de recherche *Une loi contre l'excision au Mali ?* constitue à la fois une enquête documentaire et qualitative sur les raisons de légiférer sur les mutilations génitales féminines au Mali, les obstacles à cette légifération et les stratégies adoptées par des pays voisins qui y sont arrivés.

L'enquête qualitative constitue la méthode principale des auteurs. A partir d'un canevas, des entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de tenants des deux pôles du débat : le maintien d'une geste culturel ou la législation d'un acte néfaste à la femme. Des leaders politiques et administratifs, des acteurs de la société civile, des citoyens de différents milieux et classes sociales sont invités à se prononcer sur la question. Les points de vue qui semblent les plus représentatifs aux auteurs sont cités. Les arguments sont rédigés dans l'objectif précis de montrer que, malgré les points de vue constituant des obstacles évidents, l'adoption d'une loi contre l'excision est nécessaire et possible au Mali.

L'enquête documentaire est utilisée, essentiellement, pour soutenir cet argument. Elle a consisté en une recherche des documents relatifs aux textes de loi de pays visités (pays voisins du Mali présentant des similitudes au niveau de la religion, notamment le Sénégal) et en la réalisation d'une revue des articles parus dans ces pays et sur la scène internationale avant, pendant et après l'adoption de la loi.

L'étude permet donc de cerner les arguments principaux d'un débat de société important, de cibler les obstacles qu'ont rencontré d'autres populations et les stratégies qu'elles ont mises en place pour atteindre la réalisation du projet de loi.

Une loi contre l'excision au Mali ? Opportunités, obstacles, stratégies.

Centre Djoliba

Dr Younoussa Toure et Dr Yaouaga Félix Kone
1999
Bamako, Mali



**Depuis sa création,
FeDDAF-Mali a réalisé
des activités très variées,
notamment en formation
et en assistance technique
en matière
d'éducation juridique.**

Le comité WiLDAF/FeDDAF-Mali a été créé le 3 mars 1995 dans le but de promouvoir et de renforcer des stratégies qui lient le droit au développement pour l'émergence d'une culture d'exercice et de respect des droits des femmes au Mali, conformément aux objectifs de la WiLDAF/FeDDAF en Afrique.

FeDDAF-Mali réunit une vingtaine d'organisations et d'associations, dont l'AJM (l'Association des juristes maliennes), l'APDF (l'Association pour la défense des droits de la femme), Amnistie internationale Mali et l'ODEF (l'Observatoire pour le droit de l'enfant et de la femme), en plus d'une cinquantaine de membres individuels répartis dans toutes les régions du Mali, partageant les objectifs du réseau et luttant pour les concrétiser aux niveaux local, régional et national.

Depuis sa création, FeDDAF-Mali a réalisé des activités très variées, notamment en formation et en assistance technique en matière d'éducation juridique. Parmi les projets que compte réaliser l'ONG à moyen terme se trouvent la création d'un centre de formation des filles et des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la création d'un centre d'écoute et d'assistance conseils juridiques aux femmes victimes de violences domestiques, ainsi que l'ouverture de caisses d'épargne et de crédit dans des zones rurales.

WiLDAF/ FeDDAF-Mali

Femmes droit et développement en Afrique

B.P. 1823

Avenue Ou, Immeuble Sobato

2e étage, appartement A4

Bamako, Mali

Tél. : + 223 229 91 82

Courriel : wildafmali@cefib.com

RAPPORT PROVISOIRE D'ENQUÊTE SUR LE VIOL DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

Les auteurs de cette étude émettent l'hypothèse de recherche d'une recrudescence du phénomène du viol dans le district de Bamako, au Mali. Pour vérifier cette hypothèse, ils ont réalisé une enquête dont le rapport provisoire est paru en mai 2006. L'objectif de cette enquête, outre l'évaluation de l'importance du phénomène, est d'en favoriser une meilleure connaissance générale et d'identifier les facteurs susceptibles de participer à son exacerbation, afin de développer des stratégies efficaces pour le contrer.

Les objectifs spécifiques de la recherche sont très larges : les auteurs cherchent à identifier autant les facteurs de recrudescence du phénomène que les causes du silence qui l'entoure, les causes de son impunité massive et les données précises, chiffrées, sur le viol dans le district de Bamako. Pour dégager des tendances sur ces sujets, les auteurs s'intéressent particulièrement à la perception de deux groupes spécifiques de la population : des personnes ayant vécu le viol (des victimes et des auteurs de viols) et des personnes ayant à traiter des cas de viol (des professionnels de la justice et de la santé).

Une équipe de douze enquêteurs ont procédé à des entretiens individuels avec les victimes et les auteurs de viols et quatre professionnels de la justice et de la santé ont mené des *focus group* auprès de collègues de 53 structures socio-sanitaires, 6 tribunaux, la Cour d'appel de Bamako, 10 commissariats de police et 14 associations impliquées dans la gestion du viol.

Parmi les tendances qui se dégagent de tous les commentaires recueillis, certaines perceptions sont particulièrement éclairantes. Par exemple, les auteurs constatent que la très vaste majorité des auteurs de viol connaissent leur victime, que la grande majorité des parents des auteurs de viol demandent à la victime de retirer sa plainte (en échange de compensation), que la moitié seulement des ONG visitées savent que le viol est réprimé par le code pénal du Mali et que la quasi-totalité des médecins interrogés (98 %) admettent n'avoir aucune connaissance des dispositions légales sur le sujet.

Quelque 515 cas de viol ont été enregistrés au total entre 2003-2005 par les structures socio-sanitaires visitées par les enquêteurs (les enquêteurs précisent que certains centres n'ont pas enregistré leurs cas de viol). Par ailleurs, les dix commissariats de police du District de Bamako et la Brigade chargée de la protection des mœurs et de l'enfance ont enregistré 277 cas de viols durant la même période et, de ce nombre, 109 cas seulement ont été traités. Lors des entretiens, les personnes qui ont subi un épisode de viol ont dit se sentir physiquement diminuées, ressentir de l'indignation et avoir un sentiment de dégoût et de honte. Les auteurs de viols déclarent se repentir et être animés d'un profond sentiment de culpabilité.

**Rapport provisoire d'enquête sur le viol
dans le district de Bamako**

Wildaf/Feddaf-Mali et PAREHF 2

2006

Bamako, Mali

**En 2003, les deux ONG
ont formé un consortium
AJF-ODFE qui,
en 2005, a donné naissance
à l'ONG unifiée AJDF.**

L'Alliance pour la justice et le développement en faveur des Femmes a pour mission de favoriser l'équité juridique, notamment à travers la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants au Mali. Elle vise l'obtention, pour toutes les femmes maliennes, de droits égaux à ceux des hommes, droits reconnus et garantis par les textes, et d'un accès à la justice en cas de violation de leurs droits.

Les objectifs spécifiques de l'AJDF sont, entre autres, d'assurer l'éducation juridique et civique des populations en milieu rural et urbain, de lutter contre les violences faites aux femmes, de former des parajuristes, d'apporter une assistance judiciaire aux femmes démunies et de vulgariser les droits de la femme et de l'enfant. Pour atteindre ces objectifs très diversifiés, elle préconise les stratégies d'intervention basées sur l'information et l'éducation populaire, l'écoute et les consultations juridiques, ainsi que la médiation familiale.

Créée en décembre 2005, l'AJDF est le fruit d'un long processus de collaboration entamé depuis avril 2000 entre l'Association des juristes maliennes (AJF) et l'Observatoire des droits de la femmes et de l'enfant (ODFE). En 2003, les deux ONG ont formé un consortium AJF-ODFE qui, en 2005, a donné naissance à l'ONG unifiée AJDF. Sa couverture géographique se concentre principalement au district de Bamako mais profite également de deux antennes régionales à Kayes et Koutiala.

AJDF

B.P. 6096
Rue 267, porte 268
Bamako, Mali
Tél.: + 223 228 47 62
Courriel : ajdf@afribonmali.net

ÉTUDE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Cette enquête en deux volets, l'un quantitatif et l'autre qualitatif, a pour objectif principal la production d'un répertoire des types de violence présents au Mali. En second lieu, les visées de l'étude concernent l'analyse des causes et des conséquences des violences sur les conditions de vie des femmes.

Le premier objectif, celui du répertoire des violences, est soutenu par une hypothèse de recherche qu'émettent les auteurs d'entrée de jeu : la violence est partout, en zone rurale comme en zone urbaine. Pour vérifier cette hypothèse, les auteurs utilisent une méthodologie de type analyse documentaire. Les types de violence y sont répertoriés, détaillés, déclinés. Les auteurs y incluent tout l'éventail des manifestations telles que les injures et la répudiation. Les types de violence déclinés, les auteurs documentent aussi les mesures juridiques qui s'y rattachent. L'un des intérêts principaux de cette section de l'étude est la liste des violences qui ne sont pas réprimées au Mali, dont le harcèlement sexuel et le viol conjugal.

Le volet qualitatif de l'Étude sur les violences faites aux femmes se penche sur la perception des populations rurales et urbaines sur le phénomène de la violence faite aux femmes. Un des aspects particulièrement intéressant est de comparer, à travers l'échantillon regroupant une centaine de participants, les perceptions émises par les femmes et celles émises par les hommes. Les écarts sont parfois importants : par exemple, pour les femmes interrogées, les causes de la violence sont davantage liées aux conditions économiques des individus, tandis que la majorité des hommes identifient le statut

de la femme comme cause principale. Par ailleurs, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à qualifier le phénomène de violence faite aux femmes d'« anormal ».

Ayant interrogé l'échantillon de participants sur la question du mode de gestion de la violence à privilégier, les auteurs constatent la tendance générale (et forte) pour le choix d'un mode de gestion traditionnel, tant pour les hommes que pour les femmes. La préférence des hommes pour le mode traditionnel (83 % le choisissent contre 9 % qui préfèrent le mode dit « moderne » de gestion des violences) est toutefois plus importante que chez les femmes, dont 72 % sont en faveur du mode traditionnel et 13 % du mode « moderne » de gestion des violences. Devant ces chiffres, les auteurs prônent la nécessité d'orienter les stratégies de lutte aux violences faites aux femmes en misant sur les modes traditionnels de gestion des conflits. Ils concluent en émettant une recommandation générale : « Il faut privilégier la prévention pour aboutir à une résolution consensuelle qui favorise le lieu et l'équilibre social et éviter autant que possible le recours à la justice (moderne) [...] La société doit prendre des mesures législatives adaptées à notre contexte mais les mesures juridiques doivent être le dernier recours. »

Étude sur la violence faite aux femmes**AJDF**

DIAKITE, B. et DICKO-ZOUBOYE, F.
Bamako, Mali
2003



Le Centre intervient dans le district de Bamako, dans les capitales régionales et les villes secondaires du Mali, ainsi que dans toute la région ouest-africaine.

Le centre DJOLIBA a une vision très claire : il souhaite une société malienne et ouest-africaine démocratique, responsable, tolérante, solidaire et équitable, reconnaissant et respectant ses droits et devoirs sous l'impulsion d'une société civile forte, créative et entreprenante. Créé en janvier 1962, le centre DJOLIBA est devenu, au fil des années, une association de droit national malien, reconnue et enregistrée à ce titre depuis 1992.

Le centre vise le renforcement des capacités de la société civile tant au Mali qu'à travers toute l'Afrique. Le centre intervient dans le district de Bamako, dans les capitales régionales et les villes secondaires du Mali ainsi que dans toute la région ouest-africaine. Il possède deux antennes régionales, à Sikasso et à Ségou. Le renforcement de la société civile qu'il prône vise essentiellement la promotion de la justice, la démocratie, la paix ainsi que le développement économique, social et culturel.

En janvier 2004, le Centre DJOLIBA célébrait ses quarante années d'expérience. Ce parcours lui confère aujourd'hui le statut d'acteur et d'observateur avisé des mutations socio-politiques et culturelles au Mali et le rôle, important, d'institut de formation au développement : un cadre neutre de réflexion, de débat et de prospective sociale et économique.

Centre DJOLIBA

Réflexion et formation pour le développement

B.P. 298

Bamako, Mali

Tél. : + 223 222 83 32

Fax. : + 223 222 46 50

Courriel : centredjoliba@afribone.net.ml

L'EXCISION AU MALI : RÉALITÉS ET PERSPECTIVES DE LUTTE

L'étude L'excision au Mali concerne principalement le rôle de certains acteurs sociaux et de certains facteurs influençant ces acteurs dans la lutte à faire aux mutilations génitales féminines et, en particulier, à l'excision. L'hypothèse qui anime la recherche est qu'il y a, véritablement, une évolution des attitudes et des comportements et que c'est cette évolution, ainsi que l'impact de certains facteurs précis, qu'il faut étudier afin de développer, enfin, une action stratégique contre l'excision.

L'objectif principal de l'enquête est donc l'identification des acteurs sociaux porteurs d'attitudes positives de lutte. Plus spécifiquement, l'enquête vise à cerner qui sont ces acteurs, quels sont les indicateurs de la dynamique d'attitude positive à la lutte et comment cette dynamique pourrait être transmise à ceux qui persistent dans la pratique. Pour y arriver, les auteurs ont enquêté, choisis pertinent, tant des zones connues comme étant des « zones à excision » que des zones généralement identifiées comme étant des « zones à non-excision » et de comparer les perceptions des participants de chaque terrain.

L'échantillon et les terrains retenus sont clairement définis. Les résultats obtenus, bien que permettant de rencontrer l'objectif d'identification des acteurs clés, soulignent également les réticences et les difficultés éventuelles. Par exemple, les auteurs ont recueilli une grande proportion de réponses affirmant que l'excision est une « mauvaise chose » (les données sont, d'ailleurs, judicieusement, comparées entre les femmes et les hommes). Par contre, les auteurs soulignent un écart important entre le pourcentage de participants émettant cette opinion négative sur le geste (indicateur positif des effets de la sensibilisation) et le faible pourcentage de participants se disant intéressés à l'abandonner.

Ce type de résultat contribue probablement aux conclusions des auteurs : les stratégies futures doivent être adaptées à chaque milieu et à chaque groupe social et doivent utiliser un point de vue anthropologique sur la question, en tout respect des arguments des pratiquants qui apparaissent, selon les résultats de l'enquête, comme admettant les aspects médicaux mais accordant une valeur plus importante aux aspects sociaux et culturels.

L'excision au Mali : réalités et perspectives de lutte

Centre Djoliba

Dr Younoussa Toure, Dr Yaouaga Félix Kone
et Tiéman Diarra
Bamako, Mali
1997



**Un cadre neutre
de réflexion, de débat
et de prospective sociale
et économique.**

Le centre DJOLIBA a une vision très claire : il souhaite une société malienne et ouest-africaine démocratique, responsable, tolérante, solidaire et équitable, reconnaissant et respectant ses droits et devoirs sous l'impulsion d'une société civile forte, créative et entreprenante. Créé en janvier 1962, le centre DJOLIBA est devenu, au fil des années, une association de droit national malien, reconnue et enregistrée à ce titre depuis 1992.

Le centre vise le renforcement des capacités de la société civile tant au Mali qu'à travers toute l'Afrique. Le centre intervient dans le district de Bamako, dans les capitales régionales et les villes secondaires du Mali ainsi que dans toute la région ouest-africaine. Il possède deux antennes régionales, à Sikasso et à Ségou. Le renforcement de la société civile qu'il prône vise essentiellement la promotion de la justice, la démocratie, la paix ainsi que le développement économique, social et culturel.

En janvier 2004, le Centre DJOLIBA célébrait ses quarante années d'expérience. Ce parcours lui confère aujourd'hui le statut d'acteur et d'observateur avisé des mutations socio-politiques et culturelles au Mali et le rôle, important, d'institut de formation au développement : un cadre neutre de réflexion, de débat et de prospective sociale et économique.

Centre DJOLIBA

Réflexion et formation pour le développement

B.P. 298

Bamako, Mali

Tél. : + 223 222 83 32

Fax. : + 223 222 46 50

Courriel : centredjoliba@afribone.net.ml

CHRISTIANISME ET EXCISION REPÈRES POUR UNE PRISE DE POSITION

Cette étude constitue une prise de position documentée, une rédaction claire, structurée et rigoureuse, argumentée du point de vue des écritures et de l'enseignement chrétiens. Une revue de littérature chrétienne sert le propos de l'auteur qui cherche à produire une étude s'inscrivant dans la volonté du Centre DJOLIBA de produire et de diffuser des documents de référence religieuse comme outils d'information et de formation des populations.

Conscient du rôle important que peuvent jouer les décideurs religieux dans la promotion de la santé de la reproduction à travers l'éradication des mutilations génitales féminines, l'auteur, Joseph Tanden Diarra, exprime clairement son objectif : fournir aux chrétiens et aux non-chrétiens des clés de lecture pour une meilleure compréhension de la pensée de l'Église catholique sur les questions des mutilations génitales féminines.

L'argumentation s'articule autour de différents niveaux de questionnement : la conception de la femme par rapport à l'homme, la conception de la femme comme chrétienne et la conception de la femme comme être humain muni de droits et d'une dignité. L'auteur expose la conception chrétienne de ces aspects et fournit des références précises à l'appui. La recommandation générale de l'auteur est claire :

« La sexualité est une dimension totale de la personne, on ne peut donc atteindre l'une sans atteindre les autres. [...] L'inviolabilité de la personne humaine est une doctrine claire de l'Église catholique. La constitution pastorale parle d'unité du corps et de l'âme [...] parce que créés par Dieu et destinés à la résurrection. C'est pourquoi les chrétiens en Afrique doivent lutter contre toutes les pratiques qui portent atteinte à la dignité de la femme ».

**Christianisme et excision
Repères pour une prise de décision**

Centre Djoliba
Joseph Tiéman Diarra
2003
Bamako, Mali

NIGER



Le Niger est une terre de contrastes, marqué par les sables du Sahara au Nord, le fleuve Niger au Sud-ouest et une large bande sahélienne au cœur du pays. Le Niger représente, pour plusieurs, la transition typique entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire. Le pays, dont près de la moitié du territoire est désertique, compte aujourd'hui plus de 11 millions d'habitants et plusieurs grandes ethnies et langues parlées. Les groupes culturels les plus importants sont les Haoussas, les Djerma-Songhaïs, les Touaregs, les Peuls, les Kanouris, les Gourmantchés, les Peuls bororos. Le Niger est une république laïque qui encourage la pratique de toutes les religions, bien que 95 % de la population soit de confession musulmane.

Indicateurs	Niger
Population totale en millions (en 2006)	14,4
Espérance de vie H/F*	45 / 45,1
Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)*	3,3
% population urbaine (en 2005)*	17
Taux total de fécondité (en 2006)*	7,64
% de naissances avec assistance qualifiée*	16
Mortalité enfants de moins de 5 ans H/F*	245 / 250
Accès à l'eau salubre*	46
Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans*	244
Taux de prévalence du VIH (15-49 ans) H/F*	0,9 / 1,4
% des élèves achevant la cinquième année du primaire H/F*	75 / 72
% d'analphabètes (plus de 15 ans) H/F*	57 / 85
Journaux quotidiens : diffusion moyenne totale pour 1 000 habitants **	0,2
Bibliothèques nationales : usagers inscrits**	...



* Données tirées de UNFPA, État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale, New York, UNFPA, 2006.

** Données tirées du site Internet de l'UNESCO : www.unesco.org

NIGER

En 1999, le Niger a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Cette convention exige des États qui l'adoptent la mise en place de toutes les mesures appropriées, y compris des lois et des mesures extraordinaires temporaires pour permettre aux femmes l'exercice entier de leurs droits et libertés. En mars 2004, le Niger a aussi adopté le protocole additionnel à la CEDEF, protocole qui donne aux particuliers ou aux groupes d'individus qui ont vécu une discrimination la possibilité d'accéder à une instance internationale : le Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

Une certaine tension existe toutefois au Niger concernant l'application de la Convention. Lors de la ratification de la CEDEF, le parlement nigérien a, en effet, exprimé de fortes réserves par rapport à trois articles importants de l'article 16 de la convention. Cet article est tout à fait central et directement lié au respect quotidien des droits des femmes puisqu'il prévoit que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux ».

Niamey



La première assemblée générale du Comité CONIPRAT s'est tenue en 1993 à Kollo. À cette époque, le Comité se consacrait à la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes et portait le nom d'ONG CONILPRAT. Dans un souci d'élargir son champ d'action et de travailler autant au renforcement des pratiques traditionnelles positives qu'à la lutte contre les pratiques négatives, l'ONG devient Comité CONIPRAT, soit, plus largement, le Comité Nigérien sur les PRATIques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants.

L'objectif général de l'ONG est de s'imposer en tant que référence nationale en matière de pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, en travaillant à éradiquer les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales, la maternité précoce, les scarifications et à promouvoir celles qui sont bénéfiques, comme l'allaitement maternel et le port au dos de l'enfant.

Parmi les résultats directement reliés à son travail, le Comité CONIPRAT compte la reconversion de 42 exciseuses qui mènent aujourd'hui des activités génératrices de revenus, des débats publics sur l'excision, un témoignage de satisfaction officiel accompagné d'un prix d'encouragement remis par le CI-AF lors de la 4^e Conférence tenue à Dakar en 1997, et une contribution importante à l'abandon de la pratique de l'excision dans cinq arrondissements de Tillabéri et dans la communauté urbaine de Niamey.

CONIPRAT

Comité nigérien sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants

B.P. 11 613

Rue des Dallols

Niamey, NIGER

Tél.: + 227 20 75 42 07

Courriel : coniprat@caramail.com

Site Internet : www.coniprat.ne

ÉTUDE SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES AU NIGER

L'équipe de rédaction de cette étude (composée de six professionnels de différents horizons) coordonnée par Madame Traoré Salamatou, sage-femme, est animée d'un désir de mieux comprendre le phénomène des mutilations génitales. Le but de son enquête est d'obtenir une meilleure connaissance de la pratique visant, ultimement, la formulation de recommandations pour l'abolition des mutilations génitales féminines au Niger.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont variés : les auteurs cherchent à identifier les formes possibles que peuvent prendre les mutilations génitales, les risques de complications potentielles pour chacune, le portrait général des femmes exciseuses, les contraintes sociales et juridiques qui militent pour et contre la pratique, les textes juridiques qui peuvent inspirer le législateur à légiférer dans le domaine et les actions déjà entreprises dans cette voie. Finalement, les auteurs soulignent leur intérêt à connaître les difficultés potentielles rencontrées sur le chemin d'une législation contre les mutilations génitales féminines avant de proposer des recommandations pour les surmonter.

L'enquête adopte donc une méthodologie axée sur la compréhension du phénomène mais qui ne vise pas l'obtention de données quantitatives sur l'étendue du phénomène (ne cherche pas l'identification de taux de prévalence). L'échantillon des participants à l'étude est tout de même significatif. Il est composé de 824 femmes, 433 hommes, 25 exciseuses, 7 leaders d'opinion et 74 agents de santé. Les enquêteurs dressent un

portrait de l'échantillon, dont le terrain de recrutement est d'envergure nationale, et fournissent les différents questionnaires d'enquête utilisés de façon individuelle (sauf dans le cas des 34 jeunes filles de 7 à 14 ans qui ont été rencontrées en *focus group*).

Pour tous les groupes, l'objectif des enquêteurs a été le même : cerner des tendances dans la perception du phénomène. Bien que les auteurs mettent eux-mêmes en garde contre une projection probabiliste et une interprétation statistique des résultats, certains chiffres et certaines idées dégagées sont très intéressants. Par exemple, les auteurs constatent un très faible écart entre le pourcentage de femmes non excisées qui se prononcent contre l'excision et le pourcentage de femmes excisées qui émettent la même opinion. Recoupées à plusieurs autres tendances, les auteurs expriment des questionnements surprenants : en particulier, la question du lien entre les pratiques de mutilations génitales et les pratiques ancestrales (plutôt qu'avec la religion) et l'hypothèse de la recrudescence générale de la pratique.

**Étude sur les mutilations génitales féminines
au Niger
Rapport d'étude**

CONIPRAT

Traoré Salamatou *et al.*
1999
Niamey, Niger



**Cette ONG mise
sur l'auto-promotion et
l'épanouissement des
populations victimes de
la marginalisation, en
particulier celle des femmes
et des enfants.**

L'ONG ANAPH/Mutunci est née de la volonté d'un groupe d'hommes et de femmes d'œuvrer ensemble pour combattre la misère et la pauvreté en agissant sur les maux qui l'occasionnent. Cette ONG mise sur l'auto-promotion et l'épanouissement des populations victimes de la marginalisation, en particulier celle des femmes et des enfants.

L'animation, la sensibilisation, la conscientisation, l'approche participative et l'approche genre et développement sont quelques-unes des stratégies qu'utilise ANAPH/Mutunci dans sa lutte contre l'exploitation et la marginalisation des femmes et des enfants.

Les activités de l'ONG sont très diverses et passent de l'installation de foyers féminins, à l'octroi de crédit pour le développement d'activités génératrices de revenus, en passant par l'appui à l'alphabétisation, la lutte contre le VIH-sida et la sensibilisation de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les leaders d'opinion sur la démocratie et l'importance de l'auto-promotion humaine.

ANAPH/Mutunci

Association nigérienne pour l'auto-promotion humaine.

B.P. 11 982
Rond-point Église
Niamey, NIGER
Tél.: + 227 20 73 87 88

ÉTUDE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES À L'ÉGARD DES ÉLÈVES FILLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES ET UNIVERSITAIRES. CAS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY.

L'étude Violence sexuelle exercée sur les jeunes filles dans les établissements scolaires au Niger ne vise pas la vérification d'une hypothèse de recherche définie. L'auteur principal se donne plutôt comme objectif de déterminer l'existence ou non d'un phénomène et de faits qui s'y rattachent. Les quatre questions principales que pose l'enquête sont : « Existe-t-il un phénomène de violence sexuelle exercée contre les jeunes filles dans les établissements scolaires du Niger ? Si oui, quelles sont les formes courantes à travers lesquelles elles se manifestent ? Quels sont les auteurs des violences ? Quels sont les acteurs constituant des personnes-ressources pour la prévention, le soutien psychologique et la sanction à infliger aux auteurs de violence sexuelle ? »

Une enquête a été menée dans 9 établissements scolaires de niveau secondaire de la communauté urbaine de Niamey et à l'Université Abdou Moumouni. Un échantillon représentant 5 % des effectifs totaux fréquentant le réseau scolaire du Niger à ce niveau, soit 2 400 élèves et étudiants, ont été interrogés, principalement sur leur propre expérience du phénomène.

Les résultats de l'étude sont présentés avec beaucoup de précision. Les réponses sont comparées selon le sexe des répondants mais aussi selon leur âge (niveau scolaire). Certaines tendances se dégagent ainsi très clairement : par exemple, à la question « la violence sexuelle est-elle une réalité dans les établissements scolaires du Niger ? », on constate que la grande majorité des répondants sont affirmatifs, que la réponse positive est plus

fréquente chez les filles que chez les garçons au niveau secondaire, que la fréquence des réponses positives s'accroît avec l'âge pour atteindre, au niveau universitaire, 100 % de réponses positives, tant chez les filles que chez les garçons. L'enquête précise ensuite de quelle violence sexuelle les répondants ont été témoins ou victimes, qui en était l'auteur, quelle réaction les autres témoins ont adoptée et vers qui ils se sont tournés pour recevoir de l'aide.

L'enquête révèle donc une quantité importante de résultats statistiques sur l'ampleur du phénomène et sur les perceptions qu'en ont les jeunes. Certains surprennent : pour le tiers des répondants et répondantes, par exemple, le viol conjugal et les mutilations génitales féminines ne constituent pas des gestes de violence. En outre, chaque section, voire même chaque question posée, fait l'objet en conclusion de l'étude d'une synthèse critique. Les auteurs fournissent donc des résultats intéressants, mais aussi des pistes de questionnements, des comparaisons et des suggestions d'enquêtes à mener pour approfondir certains de ces résultats et développer des perspectives de lutte à la violence.

Étude sur les violences sexuelles à l'égard des élèves filles dans les établissements scolaires secondaires et universitaires. Cas de la Communauté Urbaine de Niamey.

ANAPH/Mutunci

Barke Adamou *et al.*

Niamey, Niger

2004



**Cette ONG mise
sur l'auto-promotion et
l'épanouissement des
populations victimes de
la marginalisation, en
particulier celle des femmes
et des enfants.**

La création remontant à mai 1992, l'UPFN est une ONG qui, comme son nom l'indique, est orientée vers la protection de la femme nigérienne. Plus précisément, l'UPFN oriente ses activités vers la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences à l'égard de la femme et de l'enfant.

À travers ses nombreuses réalisations de nature très diverses (la production et la diffusion de sketches et de pièces théâtrales, l'édition d'un recueil de poèmes sur la violence, l'organisation d'un concours d'envergure nationale de dessins sur la violence faite aux femmes, la réalisation d'études dont une à l'échelle nationale sur la répudiation, la production et la diffusion de documentaires, l'ouverture d'un centre d'écoute et d'assistance aux femmes victimes de violence, la tenue de dizaines de séances de sensibilisation sur les droits des femmes, la formation professionnelle et plusieurs autres), l'UPFN contribue à l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant et, ultimement, œuvre pour leur épanouissement.

UPFN

Union pour la promotion de la femme nigérienne

B.P. 13 168

Niamey, NIGER

Tél.: + 227 20 75 53 72

LA RÉPUDIATION AU NIGER : ÉTUDE DE CAS DE SEPT DÉPARTEMENTS, DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY ET DE L'ARRONDISSEMENT DE TESSAOUA

Quatre études de cas menées au Niger ont porté sur la même problématique : la répudiation. Des terrains différents ont été enquêtés, mais le sujet de recherche, les objectifs des études et le portrait des échantillons de participants présentaient des similitudes. L'Union pour la promotion de la femme nigérienne a donc initié la synthèse de ces études de cas dans le but de produire un portrait général du phénomène de la répudiation au Niger et d'en dégager certaines spécificités.

L'auteur de la synthèse, Boureima Amadou, remarque les similitudes méthodologiques des quatre études de cas. Il délimite les terrains enquêtés dans l'ensemble, soit sept localités différentes du Niger, la communauté urbaine de Niamey et l'arrondissement de Tessaoua. Il fournit le portrait des échantillons de participants comparables des quatre études : femmes répudiées, ex-époux, enfants, personnes ressources et autorités administratives. L'auteur dresse également une typologie compilée des femmes répudiées de l'échantillonnage, en soulignant le fort taux de ménagères et un très faible niveau d'instruction. En particulier, il souligne que dans les sept localités des études, aucune femme interrogée n'a fait d'études coraniques, bien que ce soient les règles islamiques qui régissent le mariage.

Les enquêtes ayant abordé les questions des causes et des conséquences de la répudiation pour les femmes, les époux, les enfants, la famille et la société en général, la compilation des

données des quatre études en présente une liste impressionnante : les causes suggérées par les répondants sont très diverses, alors que les conséquences sont tant matérielles, psychologiques que physiques pour tous les acteurs sociaux. Certaines constatations intéressantes peuvent être tirées de ces listes de réponses détaillées. Par exemple, l'auteur remarque que les conséquences économiques et matérielles semblent secondaires pour les femmes répudiées enquêtées qui identifient d'abord les conséquences sociales (l'exclusion).

L'auteur aborde finalement l'aspect des solutions potentielles à la répudiation. Quatre grandes catégories de solutions se dégagent de toutes les réponses compilées, en particulier celle de la formation des prétendants au mariage pour réhabiliter des traditions coutumières et la sensibilisation des gens mariés sur la tradition islamique.

La répudiation au Niger : étude de cas de sept départements, de la communauté urbaine de Niamey et de l'arrondissement de Tessaoua. Rapport de synthèse

UPFN

Boureima Amadou
2001
Niamey, Niger



**« Aider la femme à
s'affirmer en tant qu'actrice
du développement afin
de parvenir à
son indépendance
économique. »**

C'est par des actions concrètes que LUCOFVEM accompagnera la femme dans ses efforts d'auto-promotion, se donnant comme devise de lutter pour la sauvegarde par le développement. Pour atteindre cet objectif général, l'ONG s'appuie sur la sensibilisation, l'information, la formation, l'appui et la recherche de financement des actions de développement.

Les objectifs spécifiques de LUCOFVEM sont de lutter résolument contre la pauvreté qui engendre de nombreuses formes de violence, de développer la formation professionnelle des femmes par la création de centres, de stimuler les investissements en faveur d'activités génératrices de revenus pour améliorer le cadre de vie des femmes et des enfants et de créer un système de communication, de sensibilisation et d'information.

Considérant que la violence trouve le plus souvent son origine dans la pauvreté, le chômage, l'injustice et la famine, LUCOFVEM a choisi d'étendre son champ d'intervention dans des domaines socio-économiques variés tels que l'environnement, l'éducation, la santé, la formation en gestion et l'artisanat.

Crée en 1998, LUCOFVEM est une organisation apolitique ouverte à toute personne physique ou morale soucieuse de la promotion de la femme et de l'enfant et désireuse de s'impliquer dans l'un des nombreux projets de son programme d'action.

LUCOFVEM

**Lutte contre les violences faites aux femmes
et enfants mineurs**

B.P. 2566

Niamey, NIGER

Tél.: + 227 20 75 28 37

VIOLATION DES DROITS, CONSÉQUENCES DU MARIAGE PRÉCOCE DANS LE CONTEXTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Cet ouvrage constitue une synthèse de données quantitatives et qualitatives. Il ne constitue pas un rapport de recherche ni les résultats d'une enquête précise, mais fournit une présentation générale et détaillée sur le phénomène de la violation des droits comme conséquence du mariage précoce.

L'ouvrage est un document de présentation publique offrant l'avantage de constituer un véritable outil d'information et de sensibilisation sur le phénomène. La masse d'informations présentes concernent autant les données quantitatives sur le mariage précoce (on y apprend, entre autres, que 47 % des femmes se marient avant l'âge de 15 ans au Niger, que 71 % d'entre elles ont leur premier enfant avant l'âge de 19 ans et que seulement 26 % des femmes nigériennes sont scolarisées) que des références pour une meilleure compréhension de l'impact du phénomène. Les auteures dressent, entre autres, une liste des conséquences du mariage précoce en les catégorisant (conséquences sur la santé, conséquences économiques, conséquences sociales, etc.) et présentent la définition de la violence qu'elles retiennent. Elles présentent en outre des exemples de toutes les violations des droits fondamentaux que cette violence englobe.

Un des points les plus intéressants de la présentation : les auteures associent le mariage précoce à une forme de violence (en tant que violation des droits des femmes) qui se manifeste sur la santé, l'éducation et la vie sociale des filles. À l'appui, les auteures reprennent toutes les prescriptions des textes juridiques qui

concernent le Niger (les textes à portée nationale mais aussi internationale qu'a ratifiés le Niger). Les auteures soulignent les passages de ces textes juridiques qui s'expriment en faveur des droits des femmes et montrent l'écart flagrant entre ces prescriptions et le cadre normatif effectif au Niger.

Finalement, après avoir établi ces liens entre mariage précoce, violation des droits, violence faite aux femmes, contexte juridique et en particulier le contexte des OMD, les auteures développent toute une section de recommandations « dirigées » : des recommandations spécialement adressées aux décideurs, aux organisations de la société civile, aux partenaires financiers, aux ministres en charge de l'éducation de base et des enseignements secondaires, aux instances juridiques et coutumières. Fondamentalement, les auteures considèrent que la sensibilisation des femmes sur leurs droits (que ces femmes soient alphabétisées ou non) est tout à fait incontournable. Ouvrir l'esprit des femmes sur leurs droits leur permettra de pouvoir se défendre devant les juridictions mais aussi d'exercer et de revendiquer le respect de leurs droits dans la vie courante.

Violation des droits, conséquences du mariage précoce dans le contexte des OMD

LUCOFVEM

Présentation initiée par Djafarou Larre Mariama,
présidente
2006
Niamey, Niger

L'ONG Dimol œuvre dans le domaine de la santé de la reproduction, plus particulièrement la maternité sans risque.

Dimol signifie « dignité » en peulh. L'ONG Dimol œuvre dans le domaine de la santé de la reproduction, plus particulièrement la maternité sans risque. Sa mission principale est de contribuer à la réduction des facteurs de risques liés à la maternité par la prévention, la prise en charge précoce des cas et la réinsertion sociale. Dimol est apolitique, sociale et disponible.

Créée en février 1998, l'ONG Dimol articule depuis ses activités autour de la lutte contre la fistule obstétricale, contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la reproduction (telles que le mariage précoce ou forcé, l'excision, le gavage, la discrimination), contre la violence faite aux femmes. Dimol organise par ailleurs des activités visant la promotion de la planification familiale, des droits de la femme et de l'enfant et la prévention des IST/VIH/sida.

L'ONG Dimol compte plus de 100 membres, dont 50 à Niamey où se situe son siège permanent et plus de 7 dans chaque chef lieu des 7 régions et de 36 sous-régions du Niger. Elle est composée d'une équipe multidisciplinaire comprenant, entre autres, des agents de santé, des démographes, des juristes, des sociologues et des administrateurs. Les membres individuels de l'ONG sont de tous âges.

ONG DIMOL

Santé de la reproduction pour une maternité sans risque (SRMSR)

B.P. 13 874

Niamey, NIGER

Tél.: + 227 20 75 44 64

Fax.: + 227 20 75 35 06

Site Internet : <http://dimol-africa-web.org>

Courriel : ongdimol@intnet.ne

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES FEMMES FISTULEUSES

La fistule obstétricale est un problème grave pour la santé des femmes qui la développent. Mais la fistule constitue aussi un problème social et économique important pour toutes les femmes qui en souffrent et vivent l'exclusion et le rejet de leur communauté. Le projet Prise en charge médicale des femmes fistuleuses a pour objectif principal d'améliorer la santé de la reproduction en assurant une maternité sans risque, afin d'éradiquer la fistule obstétricale au Niger.

Pour arriver à cette amélioration de la santé de la reproduction par l'éradication de la fistule obstétricale, l'ONG Dimol a mis sur pied un projet visant l'atteinte de trois objectifs particuliers : favoriser l'accès des femmes fistuleuses aux services de santé pour les opérations, apporter les soins adéquats aux femmes victimes de la fistule obstétricale et assurer l'intégration sociale des femmes guéries de la fistule.

L'évaluation du projet a utilisé comme approches méthodologiques l'étude documentaire (des fiches sociales des femmes fistuleuses réinsérées et non réinsérées, des fiches médicales des femmes opérées, des rapports des équipes de chirurgiens, les rapports produits par l'ONG tout au long du projet, entre autres) et l'entretien. La population à l'étude dans ce deuxième volet, qualitatif, est constituée de toutes les femmes fistuleuses prises en charge par le projet. Cette population s'élève à 145 femmes. Quatre femmes, guéries et réinsérées, se sont ajoutées à cet échantillon.

L'évaluation a permis un constat positif du projet. Les résultats du projet se sont en effet avérés très bénéfiques et des impacts positifs imprévus dans son élaboration ont même été recensés. Les résultats les plus importants par rapport à l'objectif général de la maternité sans risque sont les suivants : l'intérêt manifesté à l'endroit des femmes atteintes de fistule par les ministères impliqués, les partenaires au développement, les ONG et la communauté, l'espoir certain donné aux femmes (ressort des entretiens), l'ampleur du travail médical réalisé puisque toutes les femmes en attente d'opération ont été opérées sauf les femmes incurables, ainsi que la qualité et l'ampleur du phénomène de réinsertion puisque toutes les femmes guéries ont été réinsérées avec ou sans accompagnement. De plus, les auteurs notent que les femmes réinsérées se sont montrées très satisfaites de l'appui que le projet leur a apporté puisqu'elles ont aujourd'hui réintégré leur rôle et leur place dans leur communauté.

Prise en charge médicale des femmes fistuleuses Rapport d'évaluation du projet

ONG DIMOL

SABO, Alio et Dr DIALLO, Maïdouka Halima
2004
Niamey, Niger

CONCLUSION

La production du présent recueil a, nous l'espérons, permis de mieux faire connaître les réalités des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone dans le domaine de la violence faite aux femmes. La cueillette, la lecture et le résumé des études qui nous ont été présentées dans ce cadre nous ont cependant confirmé certains éléments que nous pressentions, à savoir :

- Qu'un nombre limité d'études existent sur la problématique de la violence faite aux femmes dans les pays couverts par le projet ;
- Que l'ensemble des thèmes explorés par ces études ne couvre pas toutes les problématiques existantes ;
- Que les études réalisées sont généralement exploratoires ou descriptives, donc qu'elles ne permettent pas la production de données statistiques fiables.

Dans ce contexte, il apparaît plus qu'important d'encourager et de soutenir les organisations de l'Afrique de l'Ouest francophone afin qu'elles renforcent leurs capacités dans le domaine de la recherche et qu'elles réalisent des études approfondies et rigoureuses sur la thématique de la violence faite aux femmes. Nous croyons, à Oxfam-Québec, que cette démarche permettra de produire des données statistiques sur lesquelles pourront se baser les argumentaires et plaidoyers menés par les organisations nationales. Elle permettra également de mieux connaître le phénomène de la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest, les femmes qui en sont victimes et leurs réalités. Cela favorisera ensuite la mise en place d'outils et d'interventions réellement adaptés aux besoins des victimes.

Dans les prochaines années, Oxfam-Québec souhaite favoriser le renforcement de ces capacités à travers ses projets et programmes. Elle poursuivra également l'objectif d'appuyer le réseautage entre les organisations du Sud afin qu'elles puissent partager leurs expériences et, plus particulièrement, les initiatives mises de l'avant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes. Cet appui au réseautage a déjà débuté, notamment à travers le projet Renforcement des capacités des organisations impliquées dans la lutte contre la violence faite aux femmes, dont ce recueil fait partie. Il sera cependant accentué et sera au cœur de nos préoccupations afin que les organisations ouest-africaines détiennent tous les atouts nécessaires pour faire changer certaines pratiques et politiques qui, jusqu'à maintenant, causent préjudice aux femmes.

Nous espérons donc qu'un nombre toujours plus grand de gens adhéreront à la cause de la lutte contre la violence faite aux femmes, qu'ils sauront communiquer entre eux et partager leurs expériences afin de faire front commun pour mettre un terme à toutes les formes de violences faites aux femmes.



BIBLIOGRAPHIE PAR PAYS

MALI



DIAKITE, B. et DICKO-ZOUBOYE, F. *Étude sur la violence faite aux femmes*, Bamako, Mali, AJDF, 2003.

DIARRA, J.T. Christianisme et excision. *Repères pour une prise de décision*. Bamako, Mali, Centre Djoliba, 2003.

WILDAF/FeDDAF-MALI. *Rapport provisoire d'enquête sur le viol dans le district de Bamako*, Bamako, Mali, WILDAF/FeDDAF-MALI et Parehf 2, 2006.

YOURE, Younoussa, Dr. KONE, Yaouaga Félix, Dr et DIARRA, Tiéman. *L'excision au Mali : réalités et perspectives de lutte*, Bamako, Mali, Centre Djoliba, 1997.

YOURE, Younoussa, Dr. KONE, Yaouaga Félix, Dr. *Une loi contre l'excision au Mali ? Opportunités, obstacles, stratégies*, Bamako, Mali, Centre Djoliba, 1999.

NIGER



ADAMOU, B. *Les violences sexuelles à l'égard des élèves filles dans les établissements scolaires secondaires et universitaires. Cas de la communauté urbaine de Niamey*. Niger, ANAPH/ Mutunci, 2004.

AMADOU, B. *La répudiation au Niger : étude de cas de sept départements, de la communauté urbaine de Niamey et de l'arrondissement de Tessaoua*. Rapport de synthèse, Niamey, Niger, UPFN, 2001.

DJAFAROU, M.L. et al. *Violation des droits, conséquences du mariage précoce dans le contexte des OMD*, Niamey, Niger, LUCOFVEM, 2006.

SABO, A. et DIALLO, Maïdouka Halima. *Prise en charge médicale des femmes fistuleuses. Évaluation du projet*, Niamey, Niger, ONG-Dimol, 2004.

SALAMATOU, T. et al. *Étude sur les mutilations génitales féminines au Niger*. Rapport d'étude, Niamey, Niger, CONIPRAT, 1999.

BÉNIN



AGOSSOU, C. *Étude de faisabilité de la reconversion des exciseurs et exciseuses du Bénin*, Porto-Novo, Bénin, Ci-AF-Bénin, 2002.

AGOSSOU, C. *Recensement des exciseurs et exciseuses du Bénin*, Porto-Novo, Bénin, Ci-AF-Bénin, 2002.

ANKANKOSSI DEGUENON, Me Véronique. *Pour une société sans violence au Bénin*, Cotonou, Bénin, WILDAF/ FeDDAF - Bénin, 2002.

Ci-AF-Bénin. *Enquête et témoignage sur la pratique de l'excision en République du Bénin*, Porto-Novo, Bénin, Ci-AF-Bénin, 1993.

DADJO, B. et VIGNON, A. *Étude sur les conflits familiaux vus sous l'approche genre dans quatre départements du Bénin*, Cotonou, Bénin, WILDAF/FeDDAF-Bénin, 2005.

BURKINA FASO



BARRY, H. et KABORE, J. *Étude sur les violences conjugales faites aux femmes*, Ouagadougou, Burkina Faso, RECIF/ONG B.F., 1998.

ILBOUDO, M. et OUEDRAOGO, J.-B. *Le mariage précoce ou forcé de la fille au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso, Pugsada, 2000.

KONE Ahmed M. et WINKOUN HIEN Pauline. *Les stéréotypes et les préjugés dans le langage sur les femmes et les comportements à leur égard au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso, MMF/ANBF, 2004.

TRAORE PALE, C., IBRIGA, L. M. *État des lieux du harcèlement sexuel en milieu de travail au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso, MMF/ANBF, 2004.

CANADA



DAMANT, D., PAQUET, J., BÉLANGER, J.-A., et DUBÉ, M. *Le processus d'empowerment des femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire*, Montréal, Canada, CRIVIFF, 2006.



Ce document est imprimé sur
du papier recyclé et est recyclable



ÉTUDES SUR LA **VIOLENCE**
FAITE AUX **FEMMES**
EN **AFRIQUE DE L'OUEST**

www.oxfam.qc.ca

2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) Canada H3J 2Y2

Tél. : (514) 937-1614 • 1 877 937-1614

Société affiliée : Commerce équitable Oxfam-Québec (Equita)

Cette publication a été rendue possible
grâce au soutien financier de :



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



LES ŒUVRES DU
CARDINAL LÉGER